

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

Mot du Maire	01
Vœux du député et des conseillers départementaux	02
État civil - Paroisse Sainte Marie	03
Urbanisme	04
Pluviométrie	05
Point finances	06-07
Tarifs locations salles municipales	08
Travaux communaux	09
Restaurant scolaire	10-11
DGS - Secrétaire de mairie	12-13
Cotellois à l'honneur	14
Nos jeunes ont du talent	
Dispositif argent de poche	15
Services et entreprises	16-17
Commerces de proximité	18
Correspondant Défense	19
École publique Anne Sylvestre	20-21
Périscolaires	22-23
Multisports	24
Maisons des assistantes maternelles	25
Bibliothèque municipale - Un arbre, un souvenir	26
Conseils municipaux	27-41

LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations communales	42
À vos agendas	43
Les Feux d'été Cotellois	44
Club des Jeunes	45
Coteaux de la Roche	46
Amicale laïque	47
Cyclo Loisirs Cotellois	48
Comité de jumelage des Grées	49
Les Pousses en Folie	50
Les Freine'tard	51
Les Pot'à Lilou	52
Les Maîtres Cotellois	53
Pétanque Club Pouillé	54
Cotelloise Tennis de Table Maumusson	55
Moto Club de la Grée	56
ADMR	57
Comité des fêtes	58
Les Arts Cotellois	59

LA VIE QUOTIDIENNE

COMPA	60
Point justice - Aide à l'outil numérique	61
Collecte des déchets - Biodéchets	62
Calendrier des collectes	63
ARRA - Conseil de développement	64
Pôle départemental des associations - Polleniz	65
SIVU	66-67
Assiel	68
SOS garde d'enfants, Solidarité transport, UFC	69
TroCantons - Mission locale	70
Élections européennes 2024	71
Notez-bien	72

Cotelloises, Cotellois,

Voici venir le temps de notre bilan annuel et nous pouvons dire que 2023 fut une année active pour notre commune !

Tout d'abord, le gros projet de ce mandat qui est la construction de notre nouvelle restauration scolaire suit son cours normalement. Les travaux sont conformes au planning et l'ouverture de celle-ci est prévue pour fin avril 2024. Ce nouveau bâtiment sera un lieu agréable, permettant de meilleures conditions de travail pour nos employés et une salle de restaurant digne de ce nom pour nos écoliers. En septembre 2024, après un petit temps d'adaptation, nous préparerons les repas pour la commune de la Roche Blanche. J'en profite pour les remercier chaleureusement de leur participation financière au matériel d'équipement de la cuisine.



La commune est depuis l'année passée en plein essor démographique grâce au lotissement de la cour qui se compose d'une première tranche de 17 lots qui a trouvé acquéreur très rapidement. La deuxième tranche de 18 lots vient d'être ouverte ainsi que les 11 lots de St Jean qui rencontrent aussi du succès tout en préservant les enjeux environnementaux.

Le 30 septembre dernier, l'équipe municipale ainsi que quelques riverains ont inauguré la rue Barthélémy Thobie. Ses aménagements avec un accès PMR, une piste cyclable et des places de parking étaient une priorité pour la sécurité de tous, surtout pour les enfants usagers du parc de jeux.

Pour les temps à venir, de nouveaux projets sont d'ores et déjà en étude. Nous réfléchissons actuellement sur la rénovation des vestiaires du football et de la mairie, la création d'une nouvelle salle des associations et d'un city park.

L'année 2023 a été marquée également par le dynamisme de nos associations. Ainsi, je tenais à remercier particulièrement le moto-club « Les Freine'tard » d'avoir rassemblé une grande majorité des associations afin de former « Les feux d'été Cotellois » pour une fête de village réussie qui s'est clôturée par un magnifique feu d'artifice suivi d'un bal champêtre.

Je garderai de 2023 une pensée émue pour Mme Lucienne Claude décédée le 30 mars dernier. Lucienne a fait partie du conseil municipal comme première adjointe de 1983 à 2001 et était toujours membre représentatif du CCAS au sein de la commune et consultante des listes électorales.

Alors que l'actualité est focalisée sur les conflits internationaux et viens nous rappeler la fragilité de la paix et de la démocratie, nous devons nous souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour la France et la liberté. C'est pour cela qu'à l'occasion de la commémoration du 11 novembre (qui a eu lieu la veille à Pouillé les Côteaux), ce devoir de mémoire a pu se réaliser grâce à la participation de nos écoliers qui ont déposé une gerbe au monument aux morts. Je remercie les institutrices de leur participation.

Pour terminer, au nom de l'équipe municipale et de moi-même, je vous souhaite joie, bonheur, et santé. Que tous vos projets se réalisent.

Bonne année 2024

Votre maire Laurent Mercier



Chers habitantes et habitants de la 6ème circonscription

Nous pouvons émettre bien des vœux pour l'année 2024.

Des vœux pour notre circonscription, qui couvre plus d'un tiers de la superficie de la Loire-Atlantique, où le mandat de député est une tâche aussi exigeante que passionnante ! Avec mon équipe et ma suppléante, nous continuons à l'arpenter et à nous nourrir de toutes les rencontres - et nous attachons aussi à répondre à vos demandes.

Des vœux pour que l'Assemblée Nationale puisse retrouver son rôle et connaître un peu moins de tumulte au sein de son hémicycle. Mais sachez que l'essentiel de notre rôle se joue entre les auditions, les commissions et le travail législatif. Les sujets qui nécessiteront notre engagement entier l'an prochain sont aussi nombreux que variés et les débats toujours nécessaires. Après la bataille perdue des retraites, ce sont les enjeux liés à la santé, l'éducation, le climat, l'eau ou encore la jeunesse qui m'occuperont encore au quotidien.

Je profite de ce bulletin pour exprimer toute ma reconnaissance aux maires, adjoint-es, conseillers et conseillères engagé-es sans relâche au service de nos 62 communes et pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une très heureuse année 2024.

Jean-Claude Raux



Leïla THOMINIAUX et Rémy ORHON,
Conseillers départementaux du canton d'Ancenis vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2024.

L'année 2023 a été marquée par une mobilisation importante pour maintenir les urgences et la salle d'accouchement du Centre Hospitalier Erdre et Loire. Au cours de ces dernières années, l'état de santé de l'hôpital public et plus globalement de notre système de soins accessible à toute et tous, se dégrade à grande vitesse. Plus que jamais nous avons besoin d'une politique solidaire et équitable, indispensable pour construire une société apaisée et plus juste. La population aspire à plus de justice sociale. Les territoires ruraux ont le droit d'avoir des services publics de proximité. Alors que la population augmente sur notre territoire ainsi que les besoins, leur maintien est indispensable.

Comment répondre aux défis sociaux et économiques lorsque l'urgence climatique est présente ? Le Département porte ce sujet au quotidien. Il travaille avec les communes pour repenser l'aménagement urbain en limitant l'artificialisation des sols. Il renforce les services publics et les équipements (PMI, collèges, espaces départementaux des solidarités, hébergement pour les mineurs de la protection de l'enfance...).

Nous continuerons de porter ces ambitions pour 2024.

Bonne et heureuse année !

Etat Civil

Naissances

JOLLIVEL FRAUD Lya 03/02/2023

TAMBOSCO Basile 18/09/2023

Mariages

20/05/2023

PLOTEAU Karl et LOURDEAU Sylvie

8/07/2023

CROSSOUARD Charly et VASLIN Jeanne

02/09/2023

JOULAIN Olivier et GUILBAUDEAU Amandine

Décès

Mme CLAUDE Lucienne née ENFRIN

30/03/2023

Paroisse Sainte Marie en Pays d'Ancenis

Eglise Saint Aubin Pouillé les coteaux



Prêtre Curé-doyen, responsable de la paroisse :

Père Yvon BARRAUD, résidant au presbytère d'Ancenis Saint Géréon, 21 place Saint Pierre, 44150 Ancenis Saint Géréon

Tél : 02.40.83.01.51

E-mail : paroisse.smsb@gmail.com

Site web : paroisse-indre-loire.fr/sainte-marie-en-pays-dancenis/

Horaire des messes dominicales à Pouillé les Coteaux :

Le quatrième dimanche du mois à 9h00

Correspondants locaux pour différents services :

- Sacristie (cloches, micros, préparation des célébrations) : Gabriel Claude, André Efflame 02.40.96.19.05
- Bulletin « sel de vie » et demandes de messe : André Efflame 02.40.96.19.05
- Ouverture de l'église : Thierry Fabien 02.40.98.45.48
- Accompagnement des familles pour une sépulture : Marcelle Daviau : 02.40.96.71.77
- Fleurissement de l'église : Annick Robert 02.40.98.41.88 et Marie-Thérèse Claude 02.40.98.43.60
- Référente du Conseil des Affaires Economiques Paroissiales (CAEP) : Nicole Pellerin 02.51.14.38.82

L'éveil à la foi (enfants de MS, GS, CP) et la catéchèse (enfants de CE1, CE2, CM1, CM2) sont proposés, quelque soit l'école fréquentée. Contacter le Père Yvon BARRAUD : Ktcommunion@outlook.fr

URBANISME

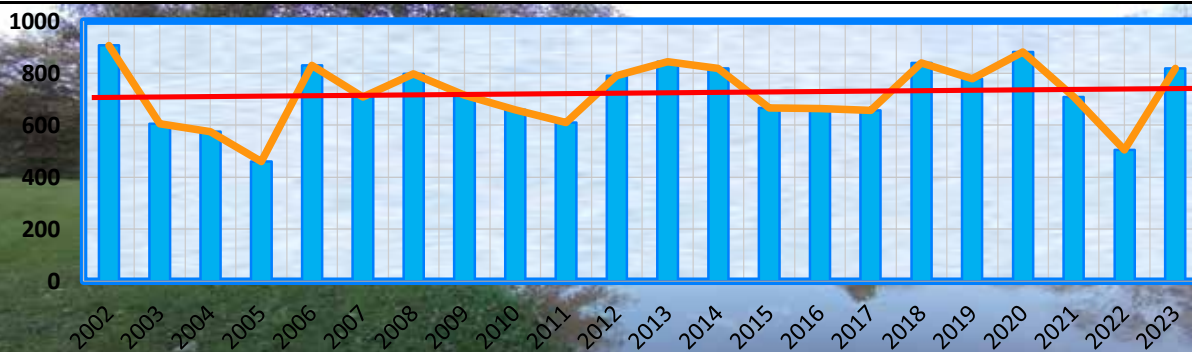
Mois	Demandeur	Adresse	Nature
Janvier	PHELIPPEAU Valérie	60 La Haute Riffaudière	Modification d'ouverture
	LEMOINE Kévin	397 La Herse	Garage
	ORHON Carl	144 Rue du Vieux Moulin	Piscine
	HUITRIC Mickaël	260 Rue des Perrières	Panneaux photovoltaïques
	FOUCHER Pierre	Rue d'Ancenis	Division de terrain
	Commune de Pouillé les Côteaux	Place Jean Corraoeuf	Demande de puissance électrique cantine scolaire
Février	GABORIT Martin	Lotissement de la Cour	Maison d'habitation
	BIOTTEAU Mickaël	Lotissement de la Cour	Maison d'habitation
	MOREAU Nadia	11 La Cocauderie	Garage Fenêtre de toit
	FOUCHER Pierre	450 Rue d'Ancenis	Maison d'habitation
	JOUSSET Arnaud	142 Le Moulin de la Lande	Garage
Mars	PELLERIN Arnaud	Le Petit Bois de la Herse	Panneaux photovoltaïques
	COUINET Gérard	233 Rue des Perrières	Garage et extension Abri de jardin
	DUTRIAUX Tony	110 St Barthélémy	Modification ouvertures
	CELOR Francine	25 Rue d'Ancenis	Modification ouvertures
Avril	DE REYNAL Aurélien	89 La Cocauderie	Modification ouvertures
	ABELLARD Stéphane	La Métrie	Changement de destination d'une dépendance et ouverture
	CERISIER Tony	55 Rue de la Mairie	Changement d'ouverture et Vélux
	LORAND Mickaël	11 Rue d'Ancenis	Aménagement de combles
	RENAUD François	80 Rue de la Trichetière	Panneaux photovoltaïques
Juin	TOURANI Rémi	379 Le Challenge	Transformation d'un garage en pièce
	GABORIT Martin	Lotissement de la Cour	Maison d'habitation
	JUTON Bruno	41 La Haute Riffaudière	Réhabilitation d'une habitation en 3 logements
	LORAND Mickaël	11 Rue d'Ancenis	Préau
Juillet	VEILLARD Arnaud	347 La Regéserie	Aménagement d'un garage en pièce
	CLEMENCEAU Christophe	68 Rue des Perrières	Carport
Septembre	ROMEY Carole	Lotissement Saint Jean	Maison d'habitation
	JOUANNET Jean-Luc	408 Rue du Vieux Moulin	Division de terrain
	ROUL Claude	158 Rue des Pilotes	Pergola
	CARADEC Benjamin	Lotissement Saint Jean	Maison d'habitation
Octobre	HAMEL GUITTON Solenne	10 Place Jean Coraoeuf	Rénovation de dépendance
	PLASSIER Arnaud	317 Le Regéserie	Garage
	HUET Mickaël	Lotissement Saint Jean	Maison d'habitation

point sur la pluviométrie

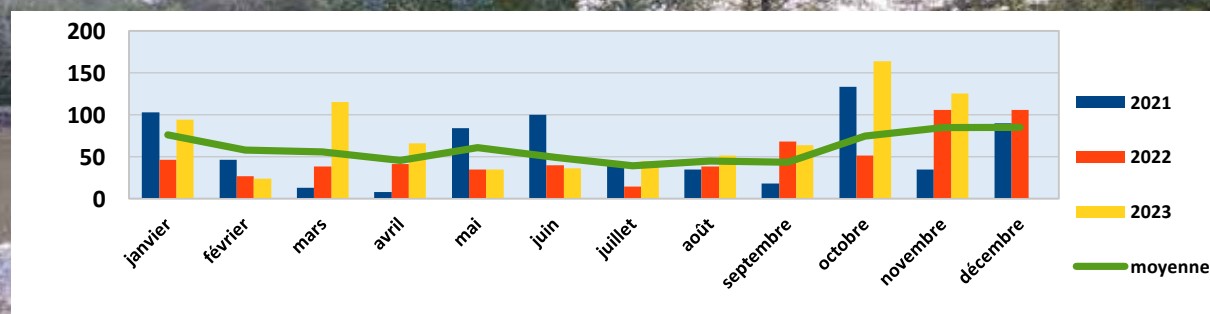
Nous remercions une nouvelle fois, M Hamon Daniel de nous avoir transmis les données qu'il a pris soin de saisir, rigoureusement depuis 2002, et que vous pouvez consulter sur le tableau suivant. (sauf décembre 2023, mois en cours au moment de l'impression du bulletin)

année	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total année
2002	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	906
2003	72	44	29	37	40	28	83	23	46	55	86	63	606
2004	130	29	42	55	40	10	29	60	11	106	28	36	576
2005	43	15	19	48	37	23	28	20	12	120	50	45	460
2006	38	41	120	33	59	16	65	58	117	83	98	102	830
2007	50	97	90	30	96	69	92	47	14	17	47	60	709
2008	104	64	77	72	144	38	50	45	40	67	70	25	796
2009	93	22	31	90	64	39	19	14	22	31	156	134	715
2010	66	68	52	20	23	47	16	37	61	57	109	102	658
2011	65	53	19	5	32	46	47	109	32	21	36	145	610
2012	45	16	23	108	41	64	60	14	48	182	69	120	790
2013	67	83	67	44	74	82	59	9	44	110	105	100	844
2014	132	130	27	43	70	41	40	112	2	52	120	48	817
2015	95	66	38	60	60	31	18	91	69	39	57	43	667
2016	115	74	90	41	103	43	8	10	34	30	58	58	664
2017	48	63	65	24	68	50	37	39	60	32	62	108	656
2018	90	63	100	67	49	94	61	25	12	41	126	112	840
2019	40	45	54	41	32	47	12	40	46	145	171	105	778
2020	107	74	99	64	44	80	3	61	73	104	48	125	882
2021	103	46	13	8	84	100	43	35	18	133	35	90	708
2022	46	27	38	41	35	40	14	38	68	51	106	106	504
2023	94	24	115	66	35	36	45	51	64	164	125		819
moyenne	76	58	55	46	61	49	39	44	44	75	85	85	715,05

Les précipitations annuelles de 2002 à 2023 comparées avec la moyenne de ces 20 dernières années.



Sur le graphique ci-dessous, les précipitations de janvier 2021 à novembre 2023 comparées aux moyennes saisonnières calculées depuis 2002.



POINT SUR LES FINANCES

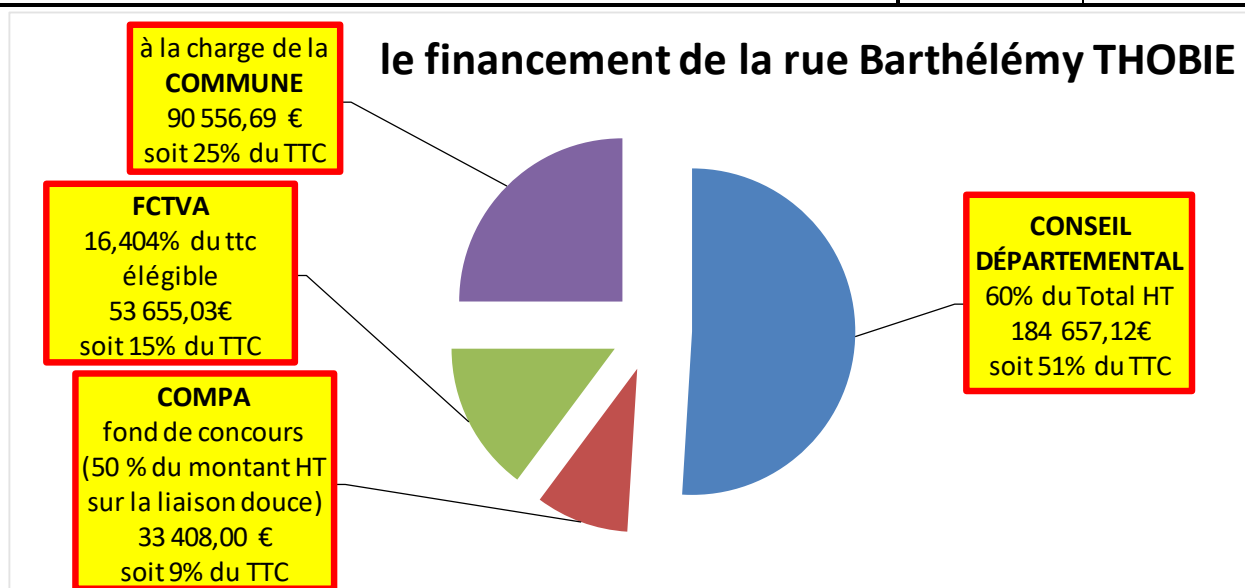
➤ Deux gros investissements

Après l'aménagement de la rue Barthélémy Thobie, la commune enchaîne sur la construction d'une restauration scolaire. Deux grosses opérations en peu de temps, mais pour lesquelles l'impact sur nos finances reste acceptable. Les subventions, sollicitées et obtenues font que notre reste à charge est de 90 556,69 TTC pour la rue et est estimé à 361 816 TTC pour la restauration scolaire.

Sur les tableaux et le graphique suivant : le financement définitif de l'aménagement de la rue Barthélémy Thobie

Dépenses	Montant pour liaisons douces	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Travaux voirie	66816,5	237 255,37	47451,074	284 706,44
Maîtrise d'œuvre		12 750,00	2550	15 300,00
Participation effacement réseau électriques SYDELA		14 004,09	0	14 004,90
Participation travaux éclairage public SYDELA		21 186,93	0	21 186,93
Participation effacement réseau télécommunications SYDELA		22 565,48	4513,096	27 078,57
TOTAL	66816,5	307761,87	54514,17	362276,84

Recettes	Montant HT	Montant TTC
Conseil départemental- fonds communes rurales 60% du total HT	184 657,12	184 657,12
COMPA fond de concours (50 % du montant HT sur la liaison douce)	33 408,00	33 408,00
FCTVA 16,404% du TTC éligible		53 655,03
À la charge de la commune	89 696,75	90 556,69
TOTAL	307 761,87	362276,84



La Restauration Scolaire

La construction de la restauration scolaire sera elle, la dépense la plus élevée de tous les investissements réalisés jusqu'à maintenant sur la commune. Heureusement nous avons obtenu toutes les aides que nous avons sollicitées. Le département nous accorde une subvention à la hauteur de 52,91% du total HT, la COMPA 15,02%, l'état 10,31% et la commune de La Roche Blanche 1,68%, **Il devrait donc rester à notre charge 20,09% du HT soit 359 490€ ce à quoi il faudra ajouter 2 326€ de TVA non remboursée. Je vous donnerai le détail de la dépense dans un prochain article.**

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ces chiffres de ces deux investissements, le département est un partenaire financier indispensable pour réussir une politique d'investissements dynamiques. Sa politique sociale envers les petites communes rurales nous permet de réussir à financer ces deux gros projets sans augmenter notre dette au point de nous empêcher la réalisation de tout autre projet dans les années suivantes.

Merci à lui et aux conseillers départementaux de notre canton d'avoir soutenu notre dossier.

Pour info, nous venons aussi d'obtenir 6446€ du fond alimenté par « les amendes de police », redistribué par le département, pour l'aménagement d'une chaudière à l'entrée du bourg, réalisé elle, pour plus de sécurité de tous les usagers de la route. Alors que la facture totale pour le marquage au sol et la pose des panneaux est 10448€, le reste à charge pour la commune se limitera à 4002€.

La suite des investissements

Nous avons la volonté de poursuivre nos investissements. La liste des demandes et besoins est longue (une nouvelle salle pour les associations, un bâtiment vestiaire plus grand que l'actuel, la mairie à rénover, un city park, un pôle enfance "maternelle ou périscolaire", un aménagement de la rue de la cour pour desservir le nouveau lotissement, un aménagement pour îlot de fraîcheur dans la cour de la maternelle, un agencement de la partie sanitaires et vestiaires de la salle polyvalente sans compter les travaux indispensables pour rendre nos bâtiments moins énergivores.

Avec quels moyens

*Il est aujourd'hui impossible de savoir à quelle vitesse nous pourrions financièrement réaliser ces différents projets. La commune devra continuer à solliciter des subventions en argumentant pour démontrer la nécessité des projets. Aurons-nous toujours le même succès ? Il n'échappe à personne que l'état est déficitaire, choisissant de ne pas augmenter les impôts, il transfère du coup de plus en plus de compétences aux régions, aux départements et aux communautés de communes. Ces différentes collectivités qui elles doivent équilibrer leurs budgets, vont devoir arbitrer pour faire des économies. Aussi les redistributions sous forme de subventions vers les communes pourraient être impactées.

*De plus, pour autofinancer des investissements et rembourser sa dette, la commune doit dégager une marge sur le fonctionnement. Avec l'inflation, les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes pour lesquelles en dehors de la taxe foncière nous n'avons pas de levier. Par conséquent, la marge pour l'investissement diminue et cela oblige toutes les communes à faire des choix en priorisant.

*Concrètement, pour Pouillé, la marge brute sur l'exercice 2022 est de 159 535€ alors que la moyenne depuis 2016 était de 204 738€. Cette marge 2022 moins le remboursement annuel de la dette donne une marge nette pour les investissements de 142 058€. Sur celle-ci, si on retire 69 505€ (somme moyenne depuis 2016 pour les investissements autres que les gros marchés publics) il ne reste plus que 72 553€. Il faut donc 6,23 années de marge brute comme celle de 2022, pour payer le reste à charge total des deux opérations [Barthélémy Thobie et restauration scolaire. (90556+359490+2326) /72553]

*Heureusement notre dette n'est pas élevée. Mais cela dit, pour poursuivre l'investissement important, il va donc falloir non seulement recourir à l'emprunt et continuer à obtenir de bonnes subventions, mais surtout être très rigoureux dans la gestion du fonctionnement.

Pour terminer je profite de ces dernières lignes pour vous souhaiter à tous, une bonne et heureuse année 2024, qu'elle vous garde en bonne santé, qu'elle apporte de la réussite dans vos projets et plein de bonheur.

LOCATION DE SALLES

*Salle de la mairie (cantine), **capacité d'environ 80 personnes***

TARIFS	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATION
Vin d'honneur	80 €		
Concours de cartes - loto et autres	80 €		50 €
Buffet - repas (samedi et dimanche)	150 €	200 €	

Salle polyvalente

TARIFS	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATION
Vin d'honneur - réunion	80 €		50 €
Manifestation associative			50 €
Buffet - repas	200 €		150 €
Bal public			400 €

Attention: les tables et les bancs sont à réserver lors du contrat de location, le comité des fêtes peut les mettre gracieusement.



TRAVAUX

ECLAIRAGE PUBLIC

Fin septembre début octobre 2023 sont apparus rue du vieux moulin, rue des pilotes et rue de la mine des nouveaux luminaires Led en remplacement des luminaires de source ballon fluo. Ces anciens luminaires étaient énergivores et les ampoules ne sont plus renouvelées. L'investissement est lissé sur 6 ans.

Ces luminaires et la suppression de l'éclairage entre 22H et 06 H devraient réduire la facture d'éclairage malgré la hausse de l'électricité.

ENLEVEMENT DE POLLUANTS

Les 26 et 27 septembre les agents se sont attaqués au tas de pneumatiques qui étaient entassés depuis quelques années sur l'ancien terrain de fol car. Plusieurs centaines de pneumatiques étaient emmêlés dans des ronces. Ils ont été secoués pour enlever un maximum de terre et déplacés en attendant l'enlèvement définitif. Il ne restait plus qu'une dizaine de pneumatiques lorsqu'un essaim de plusieurs centaines de frelons asiatiques a été dérangé. Les agents ont juste eu le temps de fermer les vitres de la tractopelle et du tracteur. Les frelons se jetaient littéralement sur le tracto. Mr Olivier GASNIER de Belligné, spécialisé dans la destruction de nids d'insectes est intervenu rapidement. Il avait donné pour consignes de ne pas déplacer les engins pour éviter le bruit et les vibrations. Nos agents sont restés enfermés sur place pendant une heure et demie.



EMPIERREMENT

En octobre, il a été procédé à la deuxième tranche d'empierrement des rives du plan d'eau. Tous les saules et autres branchages ont été taillés par les agents de façon à libérer la place pour la pose des pierres. La plupart repousseront pour rendre un bel aspect à notre plan d'eau. L'opération a été stoppée un peu avant terme en raison des risques de dégradation des allées dues aux pluies continues et passages des engins.



CHAUSSÉE A VOIE CENTRALE BANALISÉE



Dans le fil info de mai 2023, il a été évoqué la mise en place d'un marquage particulier sur la rue du vieux moulin allant dans le sens de la protection des cyclistes.

La demande de subvention a été accordée. Sur un montant de 10.046€, une somme de 6446€ a été allouée sur le fond « amendes de police ».

Les travaux devraient intervenir fin janvier, début février 2024. Merci d'être prudents et patients pendant ce laps de temps.

UNE RESTAURATION SCOLAIRE digne de ce nom actuellement en construction

Le service « restauration scolaire » est assuré actuellement dans une salle datant de 1974. Celle-ci, équipée à l'origine d'une cloison amovible, était initialement destinée aux réunions de conseil et aux cérémonies de mariage. Elle accueille depuis la construction de la partie cuisine en 1980, les enfants des écoles pour leur servir le repas de la pause méridienne.

Ce service est à Pouillé, assuré en régie. Le personnel communal gère les menus, la commande des aliments, la préparation des repas, le service des repas à nos jeunes pensionnaires et le nettoyage et désinfection de l'équipement.

Le nombre de repas a plus que doublé, passant de 49/jour en 1984 soit à l'époque 50% des enfants cotellois scolarisés, à plus de 100 depuis plusieurs années soit au minimum 75 % des enfants inscrits à l'école.

Aussi l'équipement actuel est devenu sous dimensionné. Au-delà de 100 repas, il nous faut organiser 3 services avec, par le fait, des temps courts pour chacun d'eux. La cuisine elle, ne permet pas de stocker suffisamment de produits frais et son agencement n'est pas fonctionnel pour assurer l'élaboration d'aussi nombreux repas dans les règles des mesures HACCP comme la marche en avant.

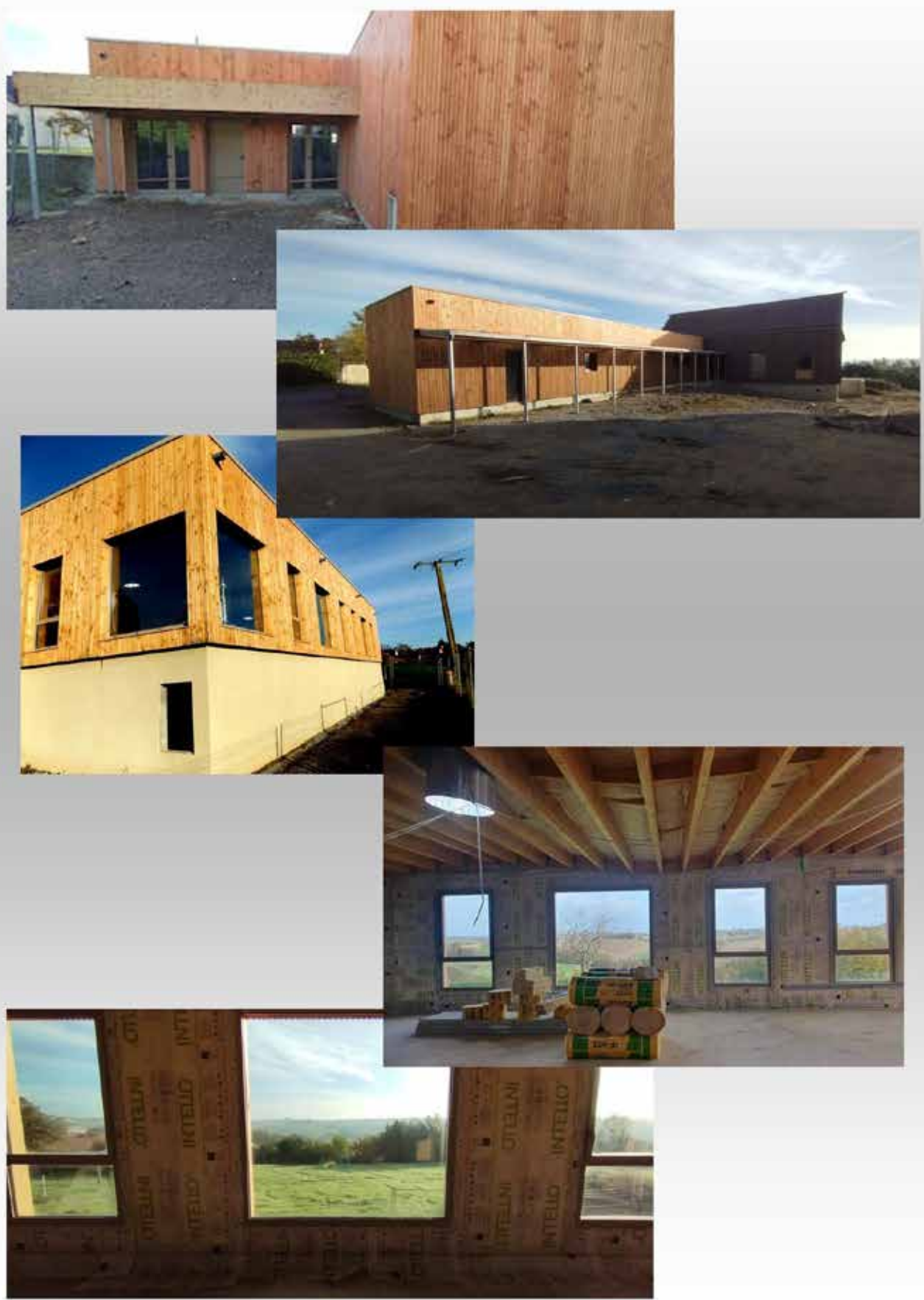
Nous avons sollicité le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement qui est un service instructeur rattaché au département) pour une réflexion sur le devenir de nos équipements « pôle enfance ». Il en est ressorti que la construction d'une autre restauration était l'investissement le plus urgent. L'extension de l'actuelle est, au regard de l'exiguïté du site, difficilement envisageable. Cette salle pourra en revanche, sans rien n'y changer, servir pour d'autres usages comme salle municipale. Il nous fallait donc trouver un autre endroit. Etant propriétaire d'une partie de l'espace délaissé depuis plusieurs années, près de l'ancien presbytère, nous avons choisi d'y faire construire notre nouvel équipement. Cet endroit reste dans les limites fixées pour limiter l'étalement urbain. Il ne supprime donc aucune terre agricole et a l'avantage d'être tout près de l'école. De plus, il surplombe la belle vallée de la grée que les enfants pourront contempler à travers les grandes baies vitrées de la salle à manger.

Ce nouveau projet est dimensionné pour servir sur place jusqu'à 150 repas et préparer aussi dans la partie cuisine 150 autres qui partiront sur La Roche Blanche, commune avec laquelle nous avons décidé de mutualiser ce service. Il répondra dans le cadre de la RT 2020, aux normes de performances thermiques et énergétiques (isolation, panneaux solaires pour autoconsommation et pompe à chaleur). Pour réduire l'impact carbone, la partie salle à manger est en ossature bois et la partie cuisine est construite en brique nécessaire pour des raisons d'hygrométrie. Dans la salle à manger, des matériaux naturels permettront un confort acoustique bien supérieur à ce que nous connaissons actuellement dans notre cantine.

La livraison est prévue pour avril 2024. Les intempéries d'octobre et novembre ont ralenti le déroulement des travaux, mais nous espérons malgré tout que les délais seront respectés. Nous souhaitons utiliser cette nouvelle restauration au dernier trimestre de cette année scolaire. Cela permettra à notre personnel de prendre ses marques tranquillement avant d'assurer aussi la préparation des repas pour la commune de La Roche Blanche à partir de septembre 2024.

ORHON Jean-François
Adjoint responsable de la restauration scolaire

Quelques photos de la restauration scolaire en construction :



NOTRE DGS S'EN VA :

BONNE RETRAITE CHANTAL ET UN GRAND MERCI !

Chantal Le PETIT est une figure locale depuis de nombreuses décennies. Après 32 ans passés en tant que DGS de la municipalité, elle tire sa révérence pour une retraite bien méritée.

Arrivée dans la commune en 1984, elle s'implique rapidement dans la vie locale notamment en tant que bénévole à la bibliothèque municipale. En 1990, elle participe au recensement de la population de Pouillé les Côteaux. C'est à ce moment, qu'elle rencontrera la personne qu'elle succédera : Marie-Thérèse HAIX. Chantal, de formation scientifique en premier lieu, montrera un intérêt particulier pour le métier de secrétaire de mairie. C'est ainsi, qu'elle passera le concours qui lui permettra de devenir un élément essentiel au bon fonctionnement de la municipalité. C'est le 1^{er} janvier 1992, qu'elle prit ses fonctions après une période de compagnonnage.

Elle aura connu durant son exercice deux maires et cinq conseils municipaux différents.

Véritable « couteau suisse », elle a traversé les années tout en s'adaptant aux évolutions de la commune. Dématérialisation des données, augmentation de la population (673 habitants en 1990 contre 1080 aujourd'hui), aménagement du bourg, construction de l'école maternelle, de l'école primaire ou encore plus récemment construction du nouveau restaurant scolaire, ... sont d'autant de dossiers qu'elle a pu suivre durant sa carrière.



Chantal gardera également de bons souvenirs des différents conseils municipaux avec une préférence notable pour ceux concernant le budget.

Elle regrettera cependant la méconnaissance de son métier qui ne se résume pas uniquement au travail de secrétaire. En effet, un sentiment de solitude lié à la polyvalence requise afin de maîtriser tous les sujets inhérents aux petites communes a pesé parfois ; tant les compétences sont variées et complexes. La diversité des sujets abordés est riche (urbanisme, finances, législation, etc...) et malheureusement pas toujours connue du grand public.



Chantal s'en va vers désormais de nouveaux horizons, des projets plein la tête, avec la pleine satisfaction d'avoir pu transmettre son précieux savoir à Christelle Poirier sa remplaçante.

Nous garderons en mémoire sa gentillesse, sa bienveillance, son professionnalisme et sa connaissance sans faille du territoire.

Au nom de monsieur le maire, du conseil municipal et des habitants de Pouillé les Côteaux, nous te remercions chaleureusement pour ces années passées au service de la commune et nous te souhaitons une belle et agréable retraite.



ENTRE DÉPART ET ARRIVÉE

.... **DU CHANGEMENT À LA MAIRIE**

ET BIENVENUE À CHRISTELLE POIRIER

SON SUCCESSEUR

Christelle est originaire de Château Gontier. Suite à un rapprochement familial elle arrive sur la commune de la Rouxière en 2016 puis sur Pouillé les Côteaux en 2018. Maman de trois enfants, vous l'avez certainement croisée dans certaines associations cotelloises.

Son arrivée au sein de la mairie en septembre dernier fait suite à une reconversion professionnelle étant de base issue de la filière commerciale. Son côté relationnel et son envie de garder un contact avec le public l'a amené à se renseigner sur le métier de secrétaire de mairie et de passer le concours de la fonction publique. Motivée par la polyvalence du métier, elle assurera sans aucun doute la relève avec succès.

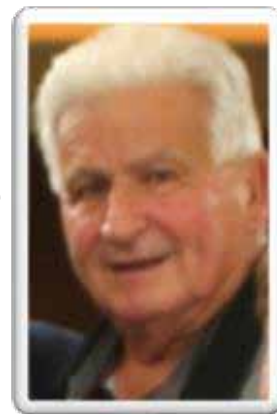


Bienvenue Christelle et nous te souhaitons une belle carrière à Pouillé les Côteaux !





Un Cotellois à l'honneur



M. Gilbert Ploteau

Né le 3 juin 1947 au Pin (44)

Un cotellois depuis 1968 qui ne passe pas inaperçu

Gilbert a fait partie du club de pétanque (PCP) en tant que membre, durant 25 ans. Pendant toutes ces années, il a représenté les couleurs de Pouillé sur tout le département.

Il a également fait partie du club de foot de Pouillé (ASP), puis des Côteaux de la Roche durant une quarantaine année. Pendant toutes ces années, il a été dirigeant des jeunes, mais aussi des séniors, vice-président et président. Il a reçu en 2008 la médaille du district pour ses nombreuses années de bénévolat.

Il fait partie du Comité des fêtes, depuis ses débuts. Membre actif, souvent responsable du bar lors des manifestations, organisateur des cabarets et il a aussi la gérance des tables, bancs et stands.

La commune le remercie pour son dévouement au sein des associations.

Mr Laurent Mercier maire de Pouillé les Côteaux, lui a remis lors des vœux du maire du 14 janvier dernier, la médaille communale pour son engagement associatif.

NOS JEUNES ONT DU TALENT !

KLELYA, 13 ans, une pilote parmi les pilotes !

Klélya a commencé le motocross à l'âge de 5 ans et les compétitions à 7 ans. Depuis, elle a été plusieurs fois championne féminine de la région Pays de Loire en catégorie 50cm³, 65cm³ et 85cm³.

En championnat régional elles ne sont pas beaucoup de filles à rouler et du coup les garçons sont plutôt gentils avec elles nous confie Klélya. Au départ, elle était très impressionnée d'être en minorité.

Cet hiver, elle va beaucoup s'entraîner pour progresser et participer au championnat de France Minivert 85cm³ en 2024. Ensuite en 2025, elle passera logiquement en catégorie 125cm³ où il existe un championnat de France réservé aux filles uniquement.

Toute l'année, elle s'entraîne une ou deux fois par semaine pour participer à une quinzaine de courses. En 2024 les compétitions du championnat de France seront loin de Pouillé les Côteaux car il y aura qu'une seule épreuve à moins de 2h sur le mythique circuit de Ernée et les autres épreuves sont à plus de 6 heures de route.

Nous souhaitons bonne chance à Klélya pour la suite et espérons qu'elle ramènera de nombreuses récompenses au Moto Club de la Grée.



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Pour cette session, 4 jeunes filles se sont portées volontaires pour le dispositif argent de poche : Colleen (2006), Flore (2006), Clara (2007) et Eloïse (2007).

Au programme, plantations et travaux manuels. Malgré le mauvais temps, les filles ont apprécié et ont même demandé à revenir.



Dès janvier 2024, les adolescent(e)s né(e)s en 2008 pourront demander des informations et s'inscrire par mail uniquement : sougittton@hotmail.fr

SERVICES ET ENTREPRISES

GARAGES

GARAGE STE ANNE

VENTE DE VÉHICULES
NEUFS & OCCASIONS

MÉCANIQUE
CARROSSERIE

02 40 98 40 96
Aut. 02 40 98 42 50

14 Rue Sainte Anne
44522 Pouillé les Côteaux
grossebois@orange.fr
tél. 02 40 98 42 50

PLC AUTO

Réparations véhicules toutes marques
Vente de véhicules neufs et d'occasions
Carrosserie et dépannage

Robygec DAVS
137 La République
44522 Pouillé les Côteaux

02 40 98 58 78
plc-auto@orange.fr

DVO
Occasions



Philippe Derouet

VÉHICULES "PETIT BUDGET"
RÉVISÉS ET GARANTIS

L'Eraudière 44440 Pannecé
Port. 06 33 87 38 46
E-mail : dvo1@wanadoo.fr

www.dvo-occasions.com

ENTREPRISES GENERALES/ TRAVAUX DIVERS

Entretien des Espaces Verts

Yannick Guédon
20 ans d'expérience

Tél: 06 12 18 66 93

BOUGAULT PATRICK
Artisan polyvalent

"Ma Petite Entreprise" 44
Pour petits travaux intérieurs et extérieurs (voie versa)



Moulin De La Lande
44522 Pouillé les Côteaux

tél: 02 40 83 05 96
port: 06 74 39 86 81

famillebougault@yahoo.fr

TRAVAUX PUBLICS

CROSSOARD Jean Yves
Location de mini pelle de 1,5 T à 9T
avec ou sans chauffeur

travaux publics

02.40.98.41.97

Le Landaïs
44522 POUILLE LES COTEAUX

crossoard.tp0498@orange.fr



SORETA
SARL
D'ÉRIC ROBERT

Travaux Agricoles
Terrassement
Transport bennes TP
Épandage boue - lisier
lagune - station épuration

Le Rischère - 44522 POUILLE les COTEAUX
Tél. 02 40 98 43 23 - 06 81 98 63 38
Fax 02 40 98 40 69
soretar@wanadoo.fr

MACONNERIE

Blin Fils SAS
Maconnerie - Neuf et rénovation

SAS BLIN Fils
Tél. 02 40 09 92 28
Wilfrid : 06 81 24 93 27
Vincent : 06 07 89 91 33

blin-fils.sas@orange.fr

85, rue de la Cour | 44522 POUILLE-LES-CÔTEAUX
Siret 790 447 344 00010 | NAF 4399C

SARL SOMACA
Entreprise de Maçonnerie

Anthony RABINE
44522 Pouillé-les-Côteaux
Tél. 02 40 09 71 74

06 82 24 21 13 • somaca.sarl@orange.fr

MENUISERIE

Blot Menuiserie

Vente et Pose de Menuiseries
(intérieur et extérieur)

SoloBAIE
Dépannage rapide

222 rue des Perrières
44522 POUILLE LES COTEAUX
Tél. 02 40 09 62 23 - 06 75 94 44 50
Fax. 02 40 09 62 24 - jerome.blot44@orange.fr

0641 910 084 379 00013

Vigneron
Ebénisterie
Menuiserie

AMMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
FENÊTRES - VOILETS - PORTES
PORTAILS - CLOTURES - PORTES DE GARAGE...

AMMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
PLACARDS - LAMBRIS - PARQUETS...

Horvè Vigneron
227 rue des Perrières
44522 Pouillé Les Côteaux

Tél/fax: 02 40 98 43 69
Port: 06 79 45 60 39
www.menuiserie-vigneron.fr

Vie Communale

PEINTURE

ARTISAN PEINTRE
Stéphane BELOUIN

Peinture, déco, revêtement sol et mur,
corniche, vitrerie, parquet, rénov' toiture.

32 rue du stade
44522 **POUILLÉ LES COTEAUX**
☎ : 02 40 98 48 22
✉ : stephane.belouin@gmail.com

PLAQUISTE

**ARTISAN
PLAQUISTE**

MAIL : laurent.delanou@gmail.com TEL : 06 70 84 83 09

L. DELANOU

COIFFURE

COIFFURE À DOMICILE
Magalie

Tél. 06 66 54 38 66
175 la Régèrie 44522 Pouillé les Coteaux
Siret : 845 116 316 00012

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Benoit Courtemanche
Gérant

☎ 06.99.86.18.56
☎ 02.40.96.16.13
✉ contact@loire-amenagement.com

EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ELEVAGES

MODEMA AGRI

**AGENCE
POUILLÉ-LES-CÔTEAUX**

☎ 02 40 09 72 52
✉ Magasin : tfromentin@modema.fr
✉ Atelier : jpiau@modema.fr
🌐 www.modema.fr

Dans votre répertoire en 1 scan!

61 STE ANNE, 44522 POUILLÉ-LES-CÔTEAUX @modemaagri

SERVICES A LA PERSONNE

SINDY TRANS SERVICES

Delphine Leiaure
Port. 06 27 42 63 36

101 rue de la Mairie - 44522 Pouillé Les Coteaux
Tel. 02 40 85 55 83 - sindy.transservices@yahoo.fr
N° agr. : 801237640001

SERVICES A DOMICILE BOUGAULT
Vianneytte

VOUS AIDER DANS LA VIE QUOTIDIENNE
Repassage, Ménage, Cuisine
Courses/Déplacements

chèque emploi service

périmètre de 20 kms
autour de Pouillé les Coteaux

fixe : 02 40 83 05 96
port : 06 73 63 76 80
famillebougault@yahoo.fr

TOILETTAGE

ELODIE TOILETTAGE
TOILETTAGE
À DOMICILE

15 ans d'expérience

Toutes races canines
Entretien et coupe: patilles, poils longs
Épilation et préparation pour exposition
Travail soigné et concis

TEL : 02.40.98.42.58

COUTURE/ CREATIONS/RELOOKING

atelier blueberry
création couture pour bébé et enfants

<https://www.etsy.com/fr/shop/AtelierBlueberry>
<https://www.angoulême.fr/boutique/atelier-blueberry>
acpatarin@atelierblueberry.fr
Siret : 82194792600019

Miel et Patine

Relooking meubles « Miel et Patine »
Lemoine Elodie : 06.59.95.68.81
mieletpatine@gmail.com

ESTHETICIENNE

Anne So Nature
Esthéticienne à domicile

Épilation
Soins Visages
Massages
Manucures
Maquillages

06 22 38 40 20 www-nolys.wixsite.com/estheticienneanne

Nouvel artisan sur la commune ? N'hésitez pas à nous transmettre votre carte en mairie afin de paraître sur le bulletin municipal !

VOS COMMERCES ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

Boulangerie :



- ✓ Permanence à la mairie : du mardi au dimanche de 8h à 9h30.
- ✓ Un distributeur de pain accessible 7j/7 et 24h/24 est à votre disposition à côté de la mairie.

Crêperie ambulante « Ô Beurre Salé » :



- ✓ Tous les jeudis soir à partir de 17h
- ✓ Parking de co-voiturage en face du garage Sainte Anne
- ✓ Vous pouvez passer commande au **06.16.58.38.55**

Pizzas « Ze Pizza » :



- ✓ Tous les dimanches soir de 16h à 20h30
- ✓ Parking de co-voiturage en face du garage Sainte Anne
- ✓ Vous pouvez passer commande au **06.74.15.81.59**

Boucherie-charcuterie-traiteur :



- ✓ Tous les mardis de 16h30 à 19h00
- ✓ Devant le local technique
- ✓ Vous pouvez passer commande au **06 81 15 25 73** et par mail : **m.subileau78@gmail.com**

Distributeur libre-service « Soli'Piz » :



- ✓ Pizzas préparées par les travailleurs en situation de handicap d'ESATCO Atlantique Thouaré sur Loire et Ancenis
- ✓ Lieu-dit La Régésie au niveau de l'aire de co-voiturage
- ✓ Distributeur 7Jrs/7 et 24h/24
- ✓ Contact au **06 69 46 43 57** et par mail : **contact@solipiz.fr**

**CORRESPONDANT
DEFENSE**



**ASSOCIATIONS
PATRIOTIQUES**

LE 10 NOVEMBRE 2023 A POUILLE LES COTEAUX



Les élèves de CM1/CM2 encadrés par leurs enseignantes ont participé à une cérémonie commémorative dans le cadre du parcours citoyen. La participation était active puisque Timéo a fait office de maître de cérémonie et Louisa était à la musique. Maëlys et Malo étaient porte-drapeaux auprès de leurs aînés. Rachel et Nolan ont monté les couleurs puis déposé la gerbe avec Nadia KNOEPFFLER 1^{ère} adjointe qui remplaçait Mr le Maire absent. Nos camarades de LA ROCHE BLANCHE étaient présents ainsi que quelques parents.



DES NOUVELLES DE NOS ANCIENS PORTE DRAPEAUX



Clara poursuit sa formation à l'école du Service de Santé des Armées à LYON et Mathis, après sa formation à Fontainebleau est affecté à la Brigade de Proximité de TUCHAN 11.

Ils nous envoient tous les deux un petit sourire pour la nouvelle année.



LE 11 NOVEMBRE 2023 CANTONAL A VAIR SUR LOIRE



La cérémonie s'est déroulée à ST-HERBLON en présence de Mr RAUX député, des Maires, élus et Associations patriotiques d'ANCENIS ST GEREON, OUDON, MESANGER, LA ROCHE BLANCHE, POUILLE LES COTEAUX et VAIR SUR LOIRE accompagnés de l'harmonie d'Ancenis. Elle a débuté comme chaque fois par une messe. S'en est suivi un défilé entre l'église et le complexe sportif. 9 anciens combattants d'Algérie de LA ROCHE BLANCHE se sont vu remettre officiellement la médaille du combattant.

Une délégation de POUILLE LES COTEAUX était présente. Outre des élus et des familles, nos jeunes porte-drapeaux ont participé à la cérémonie en mémoire des Morts pour la France sous la casquette du Souvenir Français.

Avec Laura qui fête sa troisième année de porte-drapeau, il y avait Késia, Justine et notre petite dernière Lisa. Bienvenue Lisa.

Pour les personnes intéressées, vous trouverez sur le site internet de la commune (vie communale), une rubrique Souvenir Français. Vous y trouverez différents liens : le Souvenir Français comité d'Ancenis, l'UNC 44, le SNU, un lien YouTube vers une vidéo sur les Morts pour la France de POUILLE LES COTEAUX avec portraits et un autre lien pour les anciens d'Algérie de la commune, en uniforme d'époque.

École Primaire Publique Anne Sylvestre



Notre école accueille cette année 110 élèves. Elle compte 6 enseignantes et 3 ATSEM.

Les classes s'organisent ainsi :

Ecole rue Sainte-Marie :

- 19 PS/MS/GS : Amélie Thiburce, aidée par Géraldine Provost
- 20 GS/CP : Claire Trigodet, aidée par Martine Palussière (le matin) et Chantal Rabu (l'après-midi).

Ecole rue des Pilotes :

- 22 CE1/CE2 : Nathalie Boisteau
- 24 CE2/CM1 : Elisabeth Le Borgne
- 25 CM1/CM2 : Nolwenn Recht et Mégane Pestel (le vendredi)

Suite à une fermeture de classe, notre école ne compte désormais plus que 5 classes.

Les horaires de notre école sont :

	École maternelle	École élémentaire
Accueil le matin	De 8h40 à 8h50	De 8h35 à 8h45
Fin des cours	11h45	11h55
Accueil l'après-midi	De 13h30 à 13h40	De 13h40 à 13h50
Fin des cours	16h45	16h40

Inscription d'un enfant à l'école (enfants nés en 2021) pour la rentrée 2024 :

- 1-Venir à la mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile afin de réaliser l'inscription.
 - 2-Un livret de présentation de l'école vous sera envoyé à votre domicile au printemps.
 - 3-Vous serez invités à un temps de visite et rencontre à l'école avec votre enfant.
 - 4-Si vous le souhaitez, vous pouvez demander un rendez-vous avec la directrice.
- Pour toute question, n'hésitez pas à la contacter par mail ou par téléphone !

Pour contacter la directrice, Nolwenn RECHT :

02.40.98.44.01 (lundi, mardi, jeudi à partir de 16h45)

02.40.98.45.18 (le vendredi toute la journée)

ce.0440772a@ac-nantes.fr

L'équipe enseignante tient à remercier l'Amicale Laïque de Pouillé-les-Côteaux et ses bénévoles qui, par leurs actions, permettent de financer de nombreux projets pour l'école.



École Primaire Publique Anne Sylvestre

Une année sportive !

Cette année, toutes les classes sont inscrites à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP). En cette année olympique, les élèves participeront à 2 rencontres sportives avec d'autres classes du secteur d'Ancenis. Les sports olympiques et paralympiques seront à l'honneur de ces rencontres. Un éducateur viendra en plus initier certains élèves à la breakdance.



Correspondance avec une classe canadienne

La classe des CE1-CE2 réalise une correspondance scolaire en langue française avec une classe québécoise de Montréal. Les élèves ont rédigé leurs portraits afin de se présenter à leurs correspondants. Différents échanges auront lieu sous forme de visioconférences notamment mais aussi des exposés, des lectures enregistrées, ...



Projet « un arbre, une année » pour les CM2

Pour la 4ème année, les élèves de CM2 ont choisi un arbre à planter parmi 5 espèces proposées. C'est un érable qui a été planté le vendredi 17 novembre.

Projets avec la bibliothèque

Comme les années précédentes, les bibliothèques du secteur proposent des projets pour les élèves de la PS au CM2.



La classe de PS/MS/GS se rendra à la bibliothèque à 3 reprises en fin d'année pour un projet autour des « animaux et couleurs ».

La classe de CE1/CE2 se rendra à la médiathèque d'Ancenis en janvier pour découvrir l'univers des courts métrages.

La classe de CM1/CM2 ont bénéficié de 2 séances en classe sur le thème de James Cook et de ses voyages. Ils ont également pu visiter l'exposition de Clément Verger à la Chapelle des Ursulines en octobre.



Projets avec la COMPA



La classe de GS/CP bénéficie d'un projet « musique » : les élèves ont assisté au spectacle « Sopryton ? Complètement barano ! » le vendredi 20 octobre après avoir rencontré les musiciens à l'école. Ils bénéficient désormais de 18h d'ateliers avec une musicienne. Ce projet aboutira à une représentation devant les parents en février.

La classe de CM1/CM2 va participer à un projet artistique au printemps. Les élèves bénéficieront de 15h d'intervention en classe avec une sculptrice : Hélène Delépine.

PERI MATERNELLE



A la péri c'est jeux, trotinette, toboggan
bricolages...une belle vie d'enfants

Quelques modèles
de bricolage



L'équipe se compose de Géraldine Sabrina et Martine



Les enfants peuvent venir avec leur
petit dej et le prendre dans les 2 péri



Rappel du tel Maternelle : 06 67 07 74 00
Elementaire : 06 30 80 33 76

PERI ELEMENTAIRE

Parc'que les images parlent d'elles- mêmes



Masques d'halloween



Boom endiablée



Découverte du passage du père Noël



Depuis l'achat de la maison de Barbie on s'éclate



Vive le roi



Voici quelques bricolages



L'équipe se compose de Manon Nadine et Chantal pour le haut
Et de Manuella et Sabrina en bas

Joyeuses fêtes

MULTISPORTS



RENTRÉE SCOLAIRE

Animation sportive départementale

Entre en jeu !

Cours multisports pour les 7-11 ans

Rentrée 2023-2024

Programmation et inscription sur

loire-atlantique.fr/animationsportive



Cours multisports à

POUILLE LES COTEAUX

- pour les CE1-CE2 :
le mercredi de 13h30 à 14h45
- pour les CM1-CM2 :
le mercredi de 14h45 à 16h

Pour l'année scolaire
2023-2024, il reste 5 places
dans le groupe des CM1-CM2

Les inscriptions 2024-2025
se feront à partir de mi-juin

Le Département de Loire-Atlantique propose aux jeunes de s'initier à différentes activités physiques et sportives tout au long de l'année. Avec 44 éducatrices et éducateurs sportifs, **l'animation sportive départementale** intervient sur les communes de moins de 12 000 habitants et propose :

- des stages pendant les vacances scolaires
- des cours multisports hebdomadaires en période scolaire
- de nombreux événements

Renseignements : Nicolas Lambert

nicolas.lambert@loire-atlantique.fr

06.83.90.23.23

MAISONS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Notre MAM (maison d'assistantes maternelles), située au 122 La Gachardière à **Pouillé Les Côteaux**, est ouverte depuis 2017.

Nous pouvons accueillir 12 enfants de la naissance à l'entrée à l'école.

La maison est entièrement aménagée et équipée pour la sécurité, l'épanouissement et l'autonomie des enfants.

N'hésitez pas à nous contacter pour l'accueil de votre enfant (temps plein, temps partiel, remplacement).

Nous recherchons une assistante maternelle, si l'aventure vous tente, contactez-nous.

mamstramgram44@hotmail.com ou 07.49.21.56.35



Le Jardin Des Mam'Ours

La MAM : Le jardin des Mam'Ours disposera de places en septembre 2024 pour accueillir les enfants de la naissance à 4 ans non scolarisés dans une maison qui leur est complètement adaptée, avec une amplitude horaire maximum de 7h à 19h.

Située depuis 2016, au 178 la Regéserie 44522 Pouillé les Côteaux.

Numéro de téléphone : 02.40.96.11.27

Site internet : <http://lejardindesmamourswixsite.com/mamvignobleancenis44>.





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La bibliothèque municipale fait partie du réseau Biblio'fil qui regroupe 27 bibliothèques et médiathèques du pays d'Ancenis.

L'accès est **GRATUIT** pour les habitants du secteur. Il vous suffit de remplir un formulaire d'inscription et de présenter un justificatif de domicile lors de nos permanences.

Vous pouvez emprunter jusqu'à 15 documents pour une durée d'un mois et également réserver 4 documents dans l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site : bibliofil.pays-ancenis.fr

Tout au long de l'année, des animations adaptées aux différents âges vous seront proposées.

La bibliothèque est ouverte :

Le mercredi de 15h30 à 17h30

Le vendredi de 16h30 à 18h00

Le samedi de 10h00 à 12h00

Nous recherchons également de nouveaux bénévoles pour les permanences en fonction de vos disponibilités !



UN ARBRE POUR UN SOUVENIR

Le 17 novembre dernier après la traditionnelle plantation de « un arbre une année » pour les CM2, nous avons eu le plaisir de recevoir Mélina, Kévan, Naëlle et leur maman Nadia Moreau qui souhaitent remercier les enseignantes et la municipalité pour toutes ces années passées à Pouillé-les-Côteaux en offrant un arbre.

Leur choix a été porté sur un Tilia platyphyllos. Mais pourquoi un tilleul ? Nadia nous a expliqué que c'était un souvenir d'enfance. Dans la cour de son école, il y en avait un et elle s'amusait à ramasser et à jouer avec les « petites boules » de cet arbre.

Kévan et Mélina ont creusé le trou puis ont reçu l'aide des CM1 et des CM2. Enfin, nos agents communaux Michaël et Carl ont installé l'arbre. Cet après-midi s'est clôturé par un goûter offert par la municipalité dans les locaux de l'école. Ce temps de collation a permis aux enfants d'échanger leurs adresses pour certains d'entre eux, de se raconter leurs histoires depuis leur séparation, ...

Un moment de retrouvailles émouvantes entre les enfants ponctué de joie, de rires et d'échanges.

Merci à cette belle famille pour ce cadeau.



Vous pouvez venir voir grandir et contempler le tilleul à l'espace vert à l'entrée de la rue Barthélémy Thobie.

CONSEILS MUNICIPAUX

❖ SÉANCE du 14 novembre 2022

Finances – décision modificative n°1 au budget 2022 (DCM 2022-50 DM2/ 7.1 finances décisions budgétaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés. 11/ Abstentions : 0/ Votants : 11/ Bulletins blancs ou nuls : 0/ Exprimés : 11/ Pour : 11/ Contre : 0
- vote la décision modificative n°2 au budget 2022 comme suit :

Fonctionnement	Dépenses/augmentation de crédits	Recettes/augmentation de crédits
Fonctionnement		
D6451 cotisation urssaf	2 000,00 €	
D6817 provisions	200,00 €	
R7482 comp perte taxe additionnelle		2 000,00 €
R6419 remb charges personnel		200,00 €
Total général	2 200,00 €	2 000,00 €

Achat Public – Assurances (DCM 2022-51 achat public assurances/1.1 marché sur appel d'offres)

L'achat des contrats d'assurance est soumis au code des marchés publics, la tacite reconduction année après année longtemps utilisée par les collectivités a été remise en cause par le contrôle de légalité depuis plus de 15 ans. L'achat est composé de 4 lots pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027. La publicité de l'achat est parue le 12 juillet 2022 dans le journal Ouest-France et mise en ligne sur le site dématérialisé de la centrale des marchés. Les offres ont été reçues jusqu'au 20 septembre 2022.

Après analyse des offres, le Conseil Municipal délibère comme suit :

	Entreprises retenues	Cotisation annuelle
Lot 1 – Dommages aux Biens	GROUPAMA	3 067.77 €
lot 2- Responsabilité Générale	SMACL	459.27 €
lot 3- protection juridique et fonctionnelle	CFDP-Madelaine Brisset	454.69 €
lot 4 – flotte automobile -auto collaborateurs	GROUPAMA	1 141.00 €

Et autorise M. le Maire à signer les contrats afférents à cet achat pour la période du 1/01/23 au 31/12/27.

Vie associative : Le planning 2023 des manifestations associatives suite à la réunion est validé par le C.M.

Recensement de la population : Le recensement de la population se fera en janvier 2023 avec 2 agents recenseurs.

Travaux -Equipement (DCM2022-52NT -MAPA/1.1.10 MAPA)

Le Conseil Municipal valide le devis pour l'équipement :

Pôle concerné	Objet de l'achat	Attributaire de l'achat	Montant de l'achat TTC
Ecoles	Chariot autolaveuse	PLG	477.80 €

Divers : Lecture est faite du courrier de l'Amicale Laïque pour une subvention exceptionnelle pour des séjours en hébergement en mai 2022. Le Conseil Municipal est favorable, la décision sera prise sur l'exercice 2023.

❖ SÉANCE du 12 décembre 2022

Finances – décision modificative n°3 au budget 2022 (DCM 2022-53 DM3/ 7.1 finances décisions budgétaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 14/ Abstentions : 0/ Votants : 14/ Bulletins blancs ou nuls : 0/ Exprimés : 14/ Pour : 14/ Contre : 0

Fonctionnement	Dépenses/augmentation de crédits	Recettes/augmentation de crédits
Fonctionnement		
D615221 entretien bâtiment public	4 000,00 €	
D413 personnel non titulaire	500,00 €	
D6531 indemnités	500,00 €	
R6419 remb charges personnel		5 000,00 €
Total général	5 000,00 €	5 000,00 €

- vote la décision modificative n°3 au budget 2022

Recensement de la population 2023/organisation (DCM 2022-54 recensement population/ 4.2.9 autres-personnel contract)

Le recensement de la population de la commune de Pouillé-les-Côteaux est organisé par l'INSEE se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. M Le Maire nomme le coordonnateur et les deux agents recenseurs par arrêté municipal. L'Etat attribue une dotation de 1 916 € pour ce recensement. Le Conseil Municipal fixe la rémunération des agents recenseurs à partir du nombre de bulletinset feuilles de logements que l'agent recenseur aura recensés :

	Tarif
Bulletin individuel	1.50 €
Feuille de logement	1.50 €
Indemnité déplacementcommunication par agent	200,00 €
Formation 2 demi-journées	Tarif horaire SMIC

Interco - COMPA - instruction des autorisations d'urbanisme- avenant 2 (DCM 2022-55 ADS convention 5.7.8 intercommunalité autres)

Monsieur le Maire rappelle que la COMPA a décidé de la création d'un service commun ADS pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes membres, par délibération en date du 18 décembre 2014. A cet effet, une convention sur le fonctionnement du service commun à compter du 1er juillet 2015 a été signée entre la COMPA et la commune. L'instruction par un service commun participe à la bonne organisation des missions relatives aux autorisations du droit des sols notamment l'optimisation des délais d'instruction, la mutualisation des compétences professionnelles au service des maires et des usagers ainsi que la mutualisation des coûts de fonctionnement. Il contribue à une harmonisation de l'instruction sur l'ensemble des communes adhérentes de l'EPCI et donc à l'égalité de traitement des administrés du territoire. La convention a fait l'objet d'un avenant 1 adopté par le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis le 7 février 2019 portant sur l'évolution des dispositions relatives à l'instruction des déclarations préalables, au contrôle deconformité des travaux et à la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

L'avenant 2 à la convention porte sur :

- l'évolution du mode de financement du service commun par la mise en place d'un dispositif de remboursement des frais engagés par la communauté de communes au titre des dossiers instruits pour le compte des communes membres.
- la prise en compte d'une évolution informatique (nouveau logiciel et nouveaux outils SIG).
- la prise en compte des usages sur la répartition de l'instruction des déclarations préalables.
- la prise en compte de la dématérialisation

L'avenant n°2 porte sur la reformulation des articles 3.1, 3.2.1, 3.2.2, 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.2, 6.3 et 7 de la convention. Il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la délibération de la COMPA n°295C20141812, en date du 18 décembre 2014, créant un service intercommunal d'instruction du droit des sols,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 2015, la commune de Pouillé- les-Coteaux le 25 mars 2015 a décidé de confier l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la COMPA à compter du 1er juillet 2015,

Vu la délibération de la COMPA n°021C20190207, en date du 7 février 2019, approuvant le projet d'avenant n°1 à intervenir entre la COMPA et les communes concernées,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2019, la commune de Pouillé-les-Côteaux a décidé d'adopter l'avenant 1 à la convention relative au service commun ADS,

Vu la délibération de la COMPA n° 074C20221013, en date du 13 octobre 2022, approuvant le projet d'avenant 2 et la convention consolidée,

Considérant la convention de fonctionnement du service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols signée avec la commune en date du 22 juin 2015,

Considérant la nécessité de faire évoluer la convention de fonctionnement pour instaurer la facturation du service aux communes, tenir compte du cadre de dématérialisation et intégrer l'évolution du logiciel métier retenu par la COMPA,

Considérant le projet d'avenant n°2 à signer avec la COMPA, annexé à la présente délibération,

Considérant le projet de convention consolidée à signer avec le COMPA, annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant 2, ci annexé, à la convention de fonctionnement du service instructeur ADS ayant pour objet de prendre en compte la mise en place du nouveau logiciel métier, la dématérialisation des autorisations

d'urbanisme depuis le 1er janvier 2022 et la facturation du service ADS aux communes adhérentes à compter du 1er janvier 2023,

- d'approuver la convention de fonctionnement du service instructeur ADS dans sa version consolidée ci-annexée,
- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement du service commun et la convention consolidée.

Entente voirie (DCM 2022-56 entente voirie convention/5.7.8 intercommunalité autres)

Le 24 décembre 2013 était conclue une convention entre les communes de Saint-Herblon, d'Anetz, de La Roche Blanche et de Pouillé-les-Côteaux pour partager et mutualiser le matériel d'entretien de la voirie et de ses abords. En effet, le Syndicat de Voirie, dont le siège était à Saint-Herblon, regroupant ces 4 communes a été dissout par Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), dans le cadre de la simplification de la carte administrative française. Les élus communaux d'alors, ayant la volonté de poursuivre malgré tout l'entraide entre les 4 communes, ont choisi de poursuivre sous la forme d'une entente (convention de mutualisation et de coopération). La commune de Saint-Herblon devenait alors "structure support du service". Cette convention a été signée par les 4 communes, pour une durée de 3 ans : 2014, 2015, 2016. Un renouvellement de cette convention a été effectué pour une durée supplémentaire de 6 ans : 2017 à 2022. Le service Entente s'achève au 31 décembre 2022. La question qui se pose aux élus est de savoir s'ils souhaitent ou non maintenir ce service, pour 6 années supplémentaires. Les 3 communes adhérentes sont invitées à se prononcer, par voie de délibérations concordantes. Si le renouvellement est acté, une nouvelle convention sera établie, en actualisant les données. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- 1/ décide le renouvellement du service de l'Entente pour une durée supplémentaire de 6 ans à compter du 1er janvier 2023 ;
- 2/ autorise Monsieur le maire à signer la nouvelle convention faisant l'objet d'une actualisation en considération de la commune de Vair sur Loire ;

Territoire d'énergie 44/Convention de partenariat rénovation éclairage public (DCM 2022-56 entente voirie convention/5.7.8 intercommunalité autres)

TE44, dans le cadre de sa compétence Investissement éclairage public, a souhaité accompagner les collectivités territoriales adhérentes à rénover leur parc d'éclairage public dans le but de supprimer les points lumineux dits vétustes et énergivores. Ce programme est subventionné par l'Etat. La commune de Pouillé-les-Côteaux répond aux critères d'éligibilité pour ce programme. Une convention est à établir entre TE44 et la commune. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

Aménagement du territoire/projet déviation la Loire (DCM 2022-57 avis projet déviation /8.4.4 autre aménagement territoire)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet « déviation la Loire » de la RD923 dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Vœu du conseil municipal de Pouillé-les-Côteaux pour le maintien des urgences du Centre Hospitalier Erdre et Loire (DCM 2022-58 vœu CHEL à Ancenis/8.5.10 autres (politique de la ville)

Le centre hospitalier Erdre et Loire -CHEL- subit depuis quelques temps la remise en cause de ses moyens. Son service des urgences est menacé par des fermetures régulières et l'inquiétude grandit dans la population, chez les élus et les praticiens sur une possible fermeture définitive 16 heures par jour de ce service. Une telle décision nuirait à la capacité de l'établissement d'accueillir les patients du Pays d'Ancenis et du Sud Loire, fragiliserait le maintien des compétences et l'attractivité de l'hôpital pour les praticiens. Elle entraînerait en outre, le CHEL dans une spirale négative de diminution de son activité, notamment sur le pôle chirurgical et par effet de domino sur d'autres services comme la maternité.

C'est tout l'hôpital et y compris la médecine de ville, qui subirait cette dégradation liée à la fermeture prolongée des urgences. Un hôpital avec un service d'urgences ouvert 24h/24h est un élément structurant de proximité pour la sécurité des 100 000 habitants du territoire mais également pour l'attractivité des entreprises qui souhaitent s'y implanter. Le CHEL a su démontrer toute son importance pour accueillir les malades, lors de la crise du covid19 par l'engagement sans faille de ses praticiens, mais aussi par la gestion sur seize mois d'un des centres de vaccination les plus actifs de Loire-Atlantique. Il est à noter également l'accroissement de la population sur le pays d'Ancenis, corroboré par différentes études, qui montre la nécessité à bénéficier d'un hôpital doté de l'ensemble des services. De plus, les habitants devront se reporter sur le centre hospitalier universitaire -CHU- de Nantes fragilisant de ce fait ses urgences. **Considérant** la démonstration, depuis le début de la crise sanitaire, des communautés médicales et soignantes de leurs capacités de résistance. Toutes les forces vives en Loire-Atlantique se sont mobilisées tant au niveau médical et soignant, que social et médico-social ou économique,

Considérant l'épuisement évident des soignants, accentuant le manque d'attractivité des métiers du secteur hospitalier, dans un contexte de forte croissance démographique et de vieillissement de la population et du besoin de soins,

Constatant que la réorganisation de l'offre de santé par le groupe hospitalier Erdre et Loire tel qu'annoncé dans sa communication, a conduit à la fermeture nocturne des urgences de l'hôpital d'Ancenis-Saint-Géréon pendant l'été 2022, les 28 octobre, 30 octobre et toutes les nuits de novembre 2022,

Constatant que malgré une recherche active de praticiens pour renforcer l'équipe médicale territoriale des urgences, la persistance de postes vacants conduit à fermer l'accueil des urgences la nuit,

Constatant que cette nouvelle organisation aura des conséquences graves pour les habitants dans des situations de stress nécessitant des soins urgents et vitaux,

Ayant entendu son rapporteur, monsieur le Maire ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant

Présents ou représentés : 14 / Votants : 14 / Abstentions : 0 / Exprimés : 14 / Bulletins blancs ou nuls : 0 / Pour : 14 / Contre : 0

- **exprime** son opposition à la fermeture nocturne du service des urgences de l'hôpital d'Ancenis-Saint-Géréon, pour le mois de novembre 2022 et les futures dates en prévision.

- **affirme** son attachement à un maillage équilibré et qualitatif du territoire en matière de services de santé.

- **demande** à Monsieur le Préfet et à l'ARS d'agir dans les délais les plus brefs pour favoriser le recrutement de soignants permettant le maintien de l'accueil des urgences à Ancenis-Saint-Géréon.

- **demande** l'adoption de mesures de plus long terme garantissant la permanence des soins, palliant le manque de médecins dans notre territoire.

- **demande** l'ouverture d'un dialogue associant les professionnels, les élus et les usagers sur l'offre de soin en pays d'Ancenis et sur la réalité des besoins.

Travaux -Équipement (DCM2022-58nt -MAPA/1.1.10 MAPA)

Le Conseil Municipal valide le devis pour l'équipement :

Pôle concerné	Objet de l'achat	Attributaire de l'achat	Montant de l'achat TTC
Cimetière	Consolidation croix	Blin fils	2 592,00 €

Vie associative : Mme Nadia Knoepffler présente la demande de subvention 2023 de l'association Amicale Laïque pour un projet de classe découverte concernant l'ensemble des élèves de l'école Anne Sylvestre. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la somme 2 500 € à cette demande (qui sera intégrée au BP2023).

❖ SÉANCE du 9 janvier 2023

La réunion débute avec la présentation du programme CPE par M. Cosquer (SYDELA). Le "Conseil en Énergie Partagé" est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique.

Intercommunalité – COMPA- PLH (DCM2023-01- PLH/ 8.5.4 PLH)

Par délibération du 01 décembre 2022, la COMPA a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) dont l'élaboration a été lancée par délibération du 19 décembre 2019. Le PLH est le document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat des collectivités, à l'échelle communautaire. Conformément au code de la construction et de l'habitation, les établissements publics de coopération intercommunale doivent se doter d'un PLH qui décline les priorités nationales constitutives de la politique du logement, notamment l'égalité et la cohésion des territoires, la mixité sociale dans l'habitat, la prise en compte des besoins des plus fragiles ainsi que la garantie du droit au logement. Le PLH doit assurer une gestion économe de l'espace, dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain. Le PLH permet ainsi l'adaptation de ces grands principes nationaux aux besoins, à la spécificité et à l'hétérogénéité des territoires, à la réalité des contextes démographiques, économiques, sociaux, sociétaux et géographiques. Le PLH traduit une politique élaborée et menée localement, par les acteurs et les partenaires de proximité, en tenant compte des réalités, des besoins et de potentialités d'un territoire. Elaboré pour une période de 6 ans, le PLH constitue donc un véritable outil stratégique au service du développement du territoire et devra porter une politique ambitieuse de production de logements adaptée au parcours résidentiel de tous les habitants du territoire, et répondant aux besoins spécifiques de tous les publics.

Il comporte trois volets :

- Un diagnostic permettant d'identifier les enjeux pour la politique de l'habitat du territoire,
- Un document d'orientation

- Un programme d'actions thématique et territorialisé

L'élaboration du nouveau PLH a rassemblé les acteurs de l'habitat et les 20 communes de la COMPA, permettant ainsi de mettre en avant les forces et les faiblesses du territoire au regard des problématiques habitat. Ces travaux ont également permis d'identifier les menaces qui pèsent sur la dynamique du Pays d'Ancenis mais aussi les atouts du territoire qui constituent de réelles opportunités à saisir.

Les principaux enjeux qui ressortent des échanges et auxquels le PLH devra répondre sont :

Concernant la production globale de logements, répondre :

- ✓ Aux besoins en termes de volume ;
- ✓ Aux besoins en termes de parcours résidentiel en offrant un produit adapté à tous les besoins variables en fonction de l'âge, de la composition familiale, des moyens financiers, des parcours de vie, etc. ;
- Aux contraintes d'optimisation de la consommation de la ressource foncière.

Concernant l'offre en logements aidés :

- ✓ Massifier l'offre en adéquation avec l'augmentation exponentielle de la demande sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ Permettre une répartition spatiale plus équilibrée de la production de logements locatifs aidés ;
- ✓ Offrir des types de logements locatifs plus diversifiés en adéquation avec les besoins des ménages ;
- ✓ Développer l'accession aidée à la propriété.

Concernant les partenariats :

- ✓ Développer les relations avec l'ensemble des bailleurs sociaux intervenant sur le territoire, dans la continuité des actions mises en œuvre et dans le cadre de la mise en place de la CIL ;
- ✓ Renforcer le partenariat notamment avec Action Logement ;
- ✓ Démarcher de nouveaux opérateurs privés pour développer des offres plus diversifiées et innovantes.

Concernant l'animation de la mise en œuvre du PLH, développer :

- ✓ La mise en réseau et le rôle d'animation de la COMPA, notamment pour renforcer l'interface entre acteurs (communes, COMPA, partenaires institutionnels, etc.) ;
- ✓ Le conseil et l'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs projets d'habitat, au travers de la mise à disposition d'outils (en lien avec la stratégie foncière), d'un conseil sur les financements mobilisables, sur les contraintes à prendre en compte, etc. ;
- ✓ L'information et la communication auprès des publics ciblés par les actions et des communes (notamment, sur les évolutions réglementaires, les dispositifs financiers de la COMPA - avec une vigilance renforcée sur leur lisibilité).

Ce travail partenarial a permis de formaliser des orientations, desquelles découlent un programme d'actions ainsi qu'une évaluation des moyens humains et financiers à mobiliser pour sa mise en œuvre sur la période 2023-2029.

- Les orientations du PLH 2023-2029

<p>1. Le PLH pour coordonner le développement et l'aménagement résidentiel à l'échelle intercommunale</p> <p>1.1. Garantir la cohérence entre les différentes ambitions</p> <p>1.2. Accompagner à la « carte », en fonction des contextes locaux et des enjeux prioritaires</p>
<p>2. Le PLH pour accueillir et répondre aux besoins et attentes de toutes les populations: diversifier le parc</p> <p>2.1. Garantir des prix compatibles avec les niveaux de revenus de la population locale au regard de la structure de l'emploi local</p> <p>2.2. Diversifier les statuts tout en favorisant en rééquilibrage entre le locatif et l'accession</p> <p>2.3. Mixer et diversifier les types de logement</p> <p>2.4. Améliorer la réponse aux besoins spécifiques des jeunes actifs, précaires, seniors</p>
<p>3. Le PLH pour contribuer à la réponse aux enjeux environnementaux et sociétaux : une politique de développement qualitatif, soucieuse de ses impacts</p> <p>3.1. Produire pour répondre aux objectifs de développement et d'accueil de population et d'emploi, tout en visant la sobriété foncière</p> <p>3.2. (Re)qualifier le parc existant, pour améliorer les conditions de vie et préserver/accroître l'attractivité du parc</p> <p>3.3. Viser l'exemplarité de la construction neuve</p>

- Le scénario de développement

Pour répondre au déficit structurel en logements, aux besoins des ménages et des entreprises, le 3^{ème} PLH prévoit, sur la période 2023-2029, un « choc de l'offre » décliné d'un point de vue quantitatif et qualitatif :

En se basant sur une hypothèse d'accroissement démographique à l'échelle du Pays d'Ancenis (taux de croissance annuel moyen de 1,5%), les besoins à satisfaire nécessitent une production d'environ 520 logements par an en moyenne soit 3 135 logements à horizon 2029.

Pour favoriser la diversification de l'offre, **la ventilation de la production par type de produits** est la suivante :

Vie Communale

Types de produits	Ventilation de la production 2023-2029	
Logement aidé dont locatif aidé dont accession aidée	35%, soit 25%, soit 10%, soit	1097 logements 784 logements 313 logements
Locatif privé	20%, soit	627 logements
Accession libre	45%, soit	1411 logements
TOTAL		3135 logements

- Le programme prévisionnel d'actions :

Pour répondre aux orientations et aux objectifs de production de logements, le programme d'actions se décline en 16 actions réparties selon 7 blocs thématiques et programmées selon un plan pluriannuel:

Pilotage, Animation et Suivi du PLH	
ACTION 1	Communiquer et accompagner la mise en œuvre du PLH
ACTION 2	Suivre et évaluer le PLH
ACTION 3	Préfigurer une « maison de l'habitat / de l'habitant »
Action foncière	
ACTION 4	Renforcer l'action foncière et l'ingénierie pré-opérationnelle dans un cadre partenarial
Production des logements aidés	
ACTION 5	Développer les différents produits d'accession aidée à la propriété
ACTION 6	Appuyer la production de logements locatifs aidés et améliorer la mixité
ACTION 7	Mettre en place la Commission Intercommunale du Logement (CIL)
ACTION 8	Contribuer au développement d'offres spécifiques pour les actifs
Habitat innovant	
ACTION 9	En alternative au modèle pavillonnaire, proposer des formes urbaines innovantes par un processus créatif
ACTION 10	Promouvoir les nouveaux modes d'habiter
Gens du voyage	
ACTION 11	Aménager, entretenir, gérer l'accueil et l'habitat des gens du voyage
Petites Villes de Demain (PVD)	
ACTION 12	Accompagner les communes lauréates du programme PVD
Habitat privé	
ACTION 13	Accompagner le vieillissement démographique
ACTION 14	Optimiser le bâti existant
ACTION 15	Favoriser la rénovation énergétique des logements
ACTION 16	Repérer et traiter les situations d'habitat indigne

- Les moyens à mobiliser :

Pour mettre en œuvre le « choc de l'offre », le programme d'actions prévoit des actions ambitieuses nécessitant un « choc des moyens » : 10.7 M€ (hors RH) sur 6 ans soit 1.7 M€ par an ou 25€/habitant/an.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L. 302-1 et suivants, R. 302-1 et R. 309-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2001 fixant le cadre d'exercice de la COMPA pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et notamment, au titre des compétences optionnelles, la politique du logement et du cadre de vie

VU la délibération du Conseil Communautaire n°102C20191219 du 19 décembre 2019 engageant l'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°104C20221201 du 1^{er} décembre 2022 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

CONSIDERANT le courrier du Président de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis du 16 décembre 2022, sollicitant l'avis de chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI, sur le projet de PLH arrêté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : **Émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté**

Ressources Humaines - Aménagement du temps de travail (DCM2023-02- aménagement temps de travail/4.1.8 autres délibérations générales)

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant de la collectivité, après avis du comité technique siégeant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail hebdomadaires, bi-hebdomadaires, mensuels, trimestriels ou annuel, et doivent aboutir à un total

d'heures travaillées annuelles de 1.607 heures pour un agent travaillant à temps complet (et proratisé en fonction de sa durée hebdomadaire pour un agent à temps non complet). Ainsi, les horaires de travail définis à l'intérieur d'un cycle peuvent varier entre le cycle hebdomadaire, bi-hebdomadaire, mensuel, trimestriel ou annuel. En effet, le décompte du temps de travail effectif se calcule sur l'année civile, avec un plafond maximum d'heures ne pouvant excéder 1.607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires éventuelles. Cette annualisation du temps de travail garantit une égalité de traitement entre agents sur une période de référence de 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation différents selon la spécificité des missions exercées. Le calcul de la durée annuelle légale de travail pour un agent à temps complet, 35 heures hebdomadaires, dans la limite de 1.607 heures se calcule comme suit :

Nombre total de jours sur l'année	365
Nbr de jours de repos hebdomadaires de week-end: 2 jours x 52 semaines = 104 jours	104
Nombre de jours fériés en moyenne tombant un jour sur semaine	8
Nombre de jours de congés annuels: 5 x 5 jours = 25 jours	25
NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS	228
SOIT NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES: 228 jours x 7 heures =	1.596 heures arrondies à 1.600 h
+ journée de solidarité	+ 7 heures
TOTAL HEURES TRAVAILLÉES	1.607 heures
SOIT NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PAR JOUR (228 jours x 7,05h = 1.607h)	7,05 h (= 7 h 03 mn)
SOIT NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE - 7 h 03 mn par jour X 5 jours de travail par semaine = 35 h 15 mn de travail par semaine	35,25 h (= 35 h 15 mn)

Jours de congés supplémentaires si congés annuels posés de janvier à avril ou de novembre à décembre (appelés jour de fractionnement)	+ 1 jour Si l'agent pose de 5 à 7 jours
Jours de congés supplémentaires si congés annuels posés de janvier à avril ou de novembre à décembre (appelés jour de fractionnement)	+ 2 jours Si l'agent pose 8 jours ou plus

Ces 2 jours de fractionnement ne sont pas comptés dans le calcul des 1.607 heures annuelles travaillées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la durée hebdomadaire de travail comme suit :

CYCLE DE TRAVAIL	HORAIRES DE TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DU CYCLE DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
Cycle hebdomadaire	35 h 15mn réparties sur 5 jours	(1.607 h par an / 228 j de travail par an = 7,05 h par jour, soit 7 h 03mn par jour) Et 7 h 03 mn par jour X 5 jours de travail par semaine = *35 h 15 mn de travail par semaine
Cycle bi-hebdomadaire	70 h réparties sur 9 jours	1 jour d'ARTT tous les 10 jours, soit 23 jours d'ARTT / an
Cycle annuel	1.607 h réparties sur 36 semaines scolaires	Pour agents cantine et école, rythme calqué sur l'année scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 portant transformation de la fonction publique, et notamment son article 47 relatif à la durée annuelle du temps de travail,

Vu l'avis du comité technique en date du 2 décembre 2022,

- ✓ **Adopte la proposition de Monsieur le Maire relative à l'organisation du temps de travail telle qu'énoncée ci-dessus**
- ✓ **Dit que cette délibération entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022**

Domaine public - village des basses pounaires (DCM2023-03- DP délaissé les basses pounaires/3.5.1 classement et déclassement)

M. le Maire fait part de la demande d'un propriétaire de maison d'habitation dans le village des basses pounaires d'acquérir les délaissés de domaine public du village. Aussi, le Conseil Municipal délibère et constate la désaffectation et le déclassement des parcelles A920, A2918, A919, ZD126, ZD127 du domaine public.

Le Conseil Municipal délibère pour autoriser M. le Maire à signer les actes concernant :

Cession de déclassé du domaine public :

- ✓ Parcelle A920- surface 369 m²- Acquéreur : SARL Saint-Medard
- ✓ Parcelle A918- surface 251 m²- Acquéreur : Jean-Pierre Gasnier
- ✓ Parcelle A919- surface 344 m² - Acquéreur : SARL Saint- Medard
- ✓ Parcelle ZD126- surface 1674 m²- Acquéreur : Jean-Pierre Gasnier
- ✓ Parcelle ZD127 - surface 330 m² - Acquéreur : SARL Saint-Medard

Le prix de vente pour ces cessions est fixé à 3 € le mètre -carré.

D'autre part, le Conseil Municipal délibère et autorise M. le Maire à signer les actes concernant :

Acquisition à titre gratuit :

- ✓ Parcelle A922 – surface 22m² - propriétaire : Annie Nicolas

Les frais de notaires pour cet acte sont à la charge de Jean-Pierre Gasnier

Centre de gestion – prestation paie (DCM2023-04– prestation paie)

Le Conseil Municipal délibère pour déléguer la prestation paie au centre de gestion.

❖ SÉANCE du 6 Mars 2023

Finances - Compte de gestion 2022 (DCM2023-07 compte de gestion 2022/7.1 finances décisions budgétaires)

Le Compte de Gestion 2022 du budget principal, établi par Monsieur le Trésorier d'Ancenis, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Excédent de fonctionnement :	445 955.55 €
- Excédent d'investissement :	298 009.15 €
- Total :	743 964.70 €

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 13 / Abstentions : 0 / Votants : 13 / Bulletins blancs ou nuls : 0 / Exprimés : 13 / Pour : 13 / Contre : 0
-approuve le Compte de Gestion 2022 du budget principal

Finances –Compte Administratif 2022 (DCM2023-08.-CA2022/7.1 finances décisions budgétaires)

Laurent Mercier étant sorti, Nadia Knoepffler adjointe, présente le Compte Administratif 2022 du budget principal conforme au Compte de Gestion de l'exercice établi par Monsieur le Trésorier d'Ancenis et dont les balances s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes :	1 003 671.64 €
- Dépenses :	705 662.49 €
- Total :	298 009.15 €

Section d'investissement :

- Recettes :	1 031 528.47 €
- Dépenses :	585 572,92 €
- Total :	445 955.55 €

- Total cumulé : 743 964,70 €

- Restes à réaliser en recettes : 134 500,00 €

- Restes à réaliser en dépenses : 525 000,00€

Solde disponible : 353 464.70 €

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le compte de gestion 2022, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :** Présents ou représentés : 12/ Abstentions : 0/ Votants : 12/ Bulletins blancs ou nuls : 0/ Exprimés : 12/ Pour : 12/ Contre : 0 = approuve le Compte Administratif 2022 du budget principal.

Finances -Affectation du résultat 2022 (DCM2023-09- affectation résultat 2022/7.1 finances décisions budgétaires)

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats 2022 en affectant l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- Autofinancement complémentaire de la section d'investissement : 0.00 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement : 298 009.15 €
- Total : 298 009.15 €

Les restes à réaliser suivants feront également l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2023 :

- Excédent d'investissement : 445 955.95 €
- Dépenses d'investissement : -390 500,00 €
- Résultat : 55 455.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 13 / Abstentions : 0/ Votants : 13/ Bulletins blancs ou nuls : 0/ Exprimés : 13/ Pour : 13/ Contre : 0
décide l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget principal

- Autofinancement complémentaire de la section d'investissement 0,00 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement : 298 009,15 €
- Total : 298 009,15 €

Finances – subventions (DCM2023-10- subventions/ 7.5 subventions accordées)

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subvention et vote :

Organismes ayant des missions de conseil auprès des collectivités		Ass. à caractère social/ intérêt public	
AFCCRE	90,00	Transport Solidaire- Pannecé, Teillé	100,00
CAUE	144,00	A.D.M.R	800,00
Organismes à caractère éducatif		ADAR Ancenis	115,00
ADAPEI section Ancenis-Varades	200,00	la Croix rouge Comité d'ancenis	30,00
Amicale Laïque	4 500,00	Souvenir Français	35,00
<i>écoles privées 2e degré et + hors commune</i>		Restos du cœur	100,00
LPRP JB Eriau - Ancenis	105,00		
Ass.à caractère culturel ou d'animation			
Ass Les Côteaux de la Roche (pouillé/La roche blanche)	750,00	Montant total voté	7 539,00
ass Jumelage des grées	350,00		
outil en main	10,00		

Achat public/ travaux bâtiment restaurant scolaire (DCM 2023-11-attribution achat lot18/1.1.1 marchés sur appel d'offre)

Le Conseil Municipal a autorisé l'appel à la concurrence pour la construction du restaurant scolaire le 17 octobre 2022, l'avis a été publié le 1er novembre 2022. Dans la séance du 23 janvier 2023 le Conseil Municipal a attribué 17 lots. Le lot 18, installation des panneaux photovoltaïques était infructueux, aucune offre n'a été déposée. Une nouvelle consultation a été lancée pour ce lot.18. L'analyse des lots est présentée. Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal attribue le lot 18 à l'entreprise Begreen pour le montant de 14 900 € HT.

Achat public/ travaux bâtiment restaurant scolaire (DCM 2023-12-modification PSE lot17/1.1.1 marchés sur app.d' offre)

Lors de la délibération du 23 janvier 2023, le montant de la PSE du lot 17 est erroné, le montant de la PSE du lot 17 est 2 728 € HT.

Aménagement rue B.Thobie/ plan de financement définitif (DCM 2023-13-fonds concours Thobie /7.5.1 demande subventions)

Les travaux d'aménagement de la rue B. Thobie sont achevés, les demandes de versement des subventions ont été reçues par les financeurs. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le plan de financement définitif des travaux et à préciser que les fonds de concours financent les liaisons douces incluses dans les travaux avant le versement de la subvention.

Plan de financement définitif de l'aménagement de la rue B, Thobie		
Dépenses	montant pour liaisons douces	montant total HT
Travaux voirie	66 816,50	237 255,37
Maîtrise d'œuvre		12 750,00
Participation effacement réseau électriques SYDELA		14 004,09
Participation travaux éclairage public SYDELA		21 186,93
Participation effacement réseau télécommunications SYDELA		22 565,48
		307 761,87

Recettes		
Conseil départemental- fonds communes rurale- 60%		184 657,12
COMPA - fonds de concours- liaisons douces	33 408,00	33 408,00
Autofinancement		89 696,75
		307 761,87

Territoire d'énergie 44 - convention de partenariat rénovation éclairage public - travaux (DCM 2023-13 travaux PPI éclairage public)

Dans sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé l'adhésion pour l'accompagnement de TE44 dans le cadre de sa compétence Investissement éclairage public, pour rénover leur parc d'éclairage public dans le but de supprimer les points lumineux dits vétustes et énergivores.

Les travaux sont définis ainsi définis pour 2023 :

Opération		affaire	Montant estimée de la participation communale
Eclairage public	Rue des pilotes	134.22.004	4 460.12 €
Eclairage public	Rue du vieux moulin	134.22.005	26 273.33 €
Eclairage public	Rue de la mine	134.22.006	8 037.79 €

Territoire d'énergie 44 - extension réseau électrique pour restaurant scolaire (DCM 2023-14 travaux extension réseau électrique/5.7.8 intercommunalité autres)

TE44 a chiffré le coût de l'extension du réseau électrique pour la restaurant scolaire, soit 73 927.83 € avec une participation communale

Opération		Affaire	Montant estimée de la participation communale
Alimentation restaurant scolaire	Rue du puits neuf	134.23.001	13 682.39 €

Atlantic 'eau extension desserte externe lotissement Saint-Jean (DCM 2023-15travaux extension réseau eau potable/5.7.8 intercommunalité autres)

Le permis d'aménager 22W3001 (rue des pilotes - Saint-Jean) a été accordé 30 novembre 2022, ce projet nécessite l'extension du réseau public d'alimentation en eau potable. (42 m). Atlantic'eau a établi une convention pour ces travaux et la participation communale sera de 3 276 € ttc. Le Conseil Municipal autorise M. le maire à signer la convention.

Travaux -Équipement (DCM2023-16 -MAPA/1.1.10 MAPA)

Le Conseil Municipal valide les devis pour les travaux dans le cimetière

Pôle concerné	Objet de l'achat	Attributaire de l'achat	Montant de l'achat TTC
Cimetière	Entrée élargie	Blin fils	5 013.36 €
Cimetière	Portail	Lehy metallerie	3 588.00 €
Cimetière	Tapis enrobé entrée	Landais	1 635.80 €

❖ SÉANCE du 24 Avril 2023

Voirie - aménagement de la rue du vieux moulin (RD18) en chaussidou (DCM 2023-23 aménagement voirie chaussidou/7.5.1 demande subventions)

M. le Maire présente le projet d'aménagement du la rue du moulin en route partagée chaussée à voie centrale banalisée (ou chaussidou). Le cout estimatif est 10 046.28 € ttc avec un marquage en résine à chaud thermoplastique, c'est un marquage plus résistant et plus durable que la peinture blanche. Ce projet pourrait être subventionné par la dotation « répartition du produit des amendes de police 2022 », les opérations susceptibles de bénéficier de ce financement doivent « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la circulation routière » énumérées à l'article R2334-12 du CGCT. Après avoir délibéré, le C.M :

- Approuve le projet d'aménagement de la rue du vieux moulin en chaussée à voie centrale banalisée (ou chaussidou) sur 650 m et s'engage à le réaliser au cours de l'année
- Demande la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022 pour ce projet dont le coût estimatif est 10 046.28 € ttc.

Restaurant scolaire travaux – assurance dommages ouvrage (DCM 2023-24 assurance dommages ouvrage restaurant scolaire/1.1.10 MAPA)

Les travaux de construction du restaurant scolaire représentant un investissement conséquent pour la commune, la souscription de l'assurance dommages ouvrages peut apporter une sécurité pour les 10 années à venir en cas de litiges. Cette assurance préfinance, sans recherche de responsabilité, les travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale des constructeurs. L'assureur GROUPAMA propose une formule d'assurance avec un taux 0.74% sur un montant de 1 495 000 € HT (honoraires et travaux du projet), soit une cotisation de 12 064.57 € ttc. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Valide la souscription de l'assurance dommages ouvrage
- Valide le devis de GROUPAMA pour le montant de 12 064.57 € ttc

Occupation du domaine public- guinguette du plan d'eau (DCM2023-25- RODP guinguette/5.3 occupation temporaire DP=)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la guinguette « le hibou » représentée par Mme Muriel Mathieu sur le site du plan d'eau « la coulée des 2 ponts » du 28 avril au 30 septembre 2023. Le Conseil Municipal fixe la redevance d'occupation du domaine public à 500 € pour la période. La consommation d'eau sera facturée au-delà de 20 m3 sur la période.

Réflexion sur l'aménagement des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal valide la demande d'accompagnement auprès du CAUE pour une réflexion sur l'aménagement des bâtiments communaux.

❖ SÉANCE du 15 Mai 2023

Service communal de restauration scolaire/ tarifs au 1^{er} septembre 2023 (DCM2023-26.-tarifs restauration scolaire/7.1.6 tarifs services publics)

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu de gestion du service de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2023 :

	<i>Restauration scolaire</i>	<i>tarif unitaire en €</i>
Tarif 1	<i>Repas régulier</i>	4.30
Tarif 2	<i>Repas occasionnel</i>	5.25
Tarif 3	<i>Assistance repas pour PAI</i>	2.25
Tarif 4	<i>Repas régulier pour élève domicilié hors commune</i>	4.45

Ressources Humaines – tableau des effectifs (DCM2023-27 Tableau des effectifs/4.1.1 tableau des effectifs)

M. le Maire informe l'assemblée de la modification du tableau des effectifs :

- création de l'emploi adjoint technique principal 2^e classe Temps Non Complet 28 h hebdomadaires
- suppression de l'emploi adjoint technique Temps Non Complet 28 heures hebdomadaires,
- création de l'emploi adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
- suppression de l'emploi ASEM principal 1^{ère} classe, à temps complet,

Le Conseil Municipal délibère et valide le tableau des effectifs comme suit :

Grade ou emploi	Existants	À créer	A supprimer	TC	TNC	Pourvu	Mouvement
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe - cat B	1	0	0	1	0	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe cat C	1	1	0	1	0	1	Création TC
Adjoint technique principal 2 ^e classe - cat C	0	1	0	1	0	1	Création TNC 28h
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - cat C	1	0	0	1	0	1	
Adjoint technique - cat C	4	0	1	0	3	3	Suppression TNC 28 h
Adjoint d'animation - cat C	1	0	0	0	1	1	
ASEM- principal - 1 ^{ère} classe	1		1	1	0	1	Suppression TC

Finances – Subvention (DCM2023-28 - subventions/7.5 subventions accordées)

Le Conseil Municipal prend connaissance de 2 demandes de subventions exceptionnelles pour 2023, la première pour une nouvelle association cotelloise qui a le projet d'organiser un évènement pyrotechnique au plan d'eau en

juin 2023, la deuxième pour l'association « Mésanger Twirling » qui organise un déplacement en Grande- Bretagne pour une compétition de twirling à laquelle participe un cotellois. **Le Conseil Municipal accorde les subventions**

- Association « feux d'été cotellois » : 2 000 €
- Association « Mesanger Twirling » : 100 €

Territoire, voirie, échanges terrains (DCM2023-29- DP délaissé la Riochère/ 3.5.1 classement et déclassement)

M. le Maire fait part de la demande des propriétaire d'une maison d'habitation dans le village de la Riochère pour acquérir les délaissés de domaine public et procéder à un échange avec un terrain issu de leur propriété en bordure de la voirie de desserte. Aussi, le Conseil Municipal délibère et constate la désaffectation et le déclassement des parcelles E782 et E783. L'échange est défini comme suit :

- La commune acquiert les parcelles E781 (4 m²)
- La commune cède la parcelle E783 (31 m²) et E782 (7m²) à Patrick et Isabelle Fromentin

Les biens acquis par la commune sont évalués à 40 €, et les biens cédés par la commune sont évalués à 40 €.

Le Conseil Municipal délibère pour cet échange, autorise M. le Maire à signer l'acte notarié. Les frais de notaire seront à la charge de Patrick et Isabelle Fromentin.

Aménagement du territoire - projet éolien

Suite à la présentation du dossier éolien de WPD en avril 2023, M. le Maire demande l'avis des élus pour la poursuite du projet. Les conseillers municipaux sont favorables à la poursuite du projet du parc éolien par WPD.

❖ **SÉANCE DU 9 Juin 2023 (1^{ère} séance)**

Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023 (DCM2023-30 - délégués pour élection sénatoriale/5.3.6 désignations autres)

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal en annexe 2. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom dépose un bulletin dans l'urne. Le résultat de l'élection est :

- **liste de Laurent Mercier : 11 voix**

❖ **SÉANCE DU 9 Juin 2023 (2^e séance)**

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2024 (DCM2023-31- tirage jurés assises/ 5.2.6 fonct assemb autres)

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2023, les communes de Loire-Atlantique sont appelées à procéder au tirage au sort des jurés d'assises (pour pourvoir les jurés des sessions d'assises à Nantes en 2024). Pour la commune de Pouillé-les-Côteaux, 3 électeurs sont tirés au sort sur la liste électorale - et ensuite le tribunal des assises procédera à un tirage sur l'ensemble des jurés d'assises tirés au sort sur les communes de Loire Atlantique, 1 juré d'assise sur trois sera retenu pour siéger aux sessions du tribunal des assises en 2024. M. le Maire procède au tirage des 3 jurés : Odile Garnier, Tony Grimaud, Pascal Brasebin.

SIVU de l'enfance - convention de mise à disposition des moyens (DCM2023-32- convention SIVU /5.7.8 intercommunalités autres)

Le SIVU de l'enfance dans sa séance du 21 avril 2023 a établi un convention ayant pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles les communes membres mettent à disposition les locaux et biens mobiliers pour l'exécution des missions du SIVU. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

❖ **SÉANCE DU 3 Juillet 2023**

Ressources humaines/Contrats de travail à durée déterminée (DCM2023-33-RH cdd/4.2.1 personnel contractuel création)

Considérant les besoins en personnel dans les services de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire et de l'entretien des bâtiments scolaires, Le Conseil Municipal délibère pour autoriser M. le Maire à signer les contrats de travail à durée déterminée pour des temps incomplets inférieurs à 20 heures hebdomadaires et pour des durées inférieures ou égales à 12 mois.

Restaurant scolaire - plan de financement définitif (DCM 2023-34-fonds concours resto/ 7.5.1 demande subventions)

Les travaux de construction du restaurant scolaire ont démarré, un acompte de 50% de la subvention « fonds de concours » va être sollicité auprès de la COMPA. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le plan de financement définitif des travaux en concordance avec les aides financières attribuées.

Le Conseil Municipal valide le plan définitif comme suit :

Plan définitif de financement du restaurant scolaire				
DEPENSES		montant HT	TVA	montant TTC
construction		1 564 933,30	312 986,66	1 877 919,96
étude sol- relevé topo		9 400,00	1 880,00	11 280,00
maîtrise d'œuvre		183 425,00	36 685,00	220 110,00
acquisition terrain		10 000,00		10 000,00
réseau électrique		11 779,73	391,24	12 170,97
missions contrôle technique - SPS		10 090,00	2 018,00	12 108,00
		1 789 628,03	353 960,90	2 143 588,93
RECETTES				
Conseil.départemental/fonds communes rurales	52,91%	946 878,00		946 878,00
COMPA - fonds de concours	15,02%	268 750,00		268 750,00
DETR	10,31%	184 509,07		184 509,07
commune de La Roche Blanche	1,68%	30 000,00		30 000,00
FCTVA en N+1			351 634,33	351 634,33
autofinancement	20,09%	359 490,96	2 326,57	361 817,53
		1 789 628,03	353 960,90	2 143 588,93

Territoire d'énergie 44 - extension réseau électrique pour restaurant scolaire (DCM 2023-35 travaux extension réseau électrique/5.7.8 intercommunalité autres)

TE44 a établi l'accord de participation financière pour le réseau électrique pour l'alimentation du restaurant scolaire. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cet accord pour une participation de 11 779,73 €.

❖ SÉANCE DU 5 Juillet 2023

Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023 (DCM2023-35- délégués pour élection sénatoriale/ 5.3.6 désignations autres)

Le Tribunal Administratif a annulé les opérations électorales du 9 juin 2023, la liste ne respectait pas la parité, la Préfecture a arrêté la date du 5 juillet 2023 pour la nouvelle élection. M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel¹. Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de la liste de candidats a été joint au procès-verbal en annexe 2. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom dépose un bulletin dans l'urne. Le résultat de l'élection est :

- **liste de Laurent Mercier : 13 voix**

❖ SÉANCE DU 11 Septembre 2023

Ressources humaines- Contrats de travail à durée déterminée (DCM2023- 36 - RH cdd/ 4.2.1 personnel contractuel création). Considérant les besoins en personnel pour le remplacement de la secrétaire de mairie, Le Conseil Municipal délibère pour autoriser M. le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée à temps complet du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023 sur un emploi de rédacteur territorial.

Groupement de commande téléphonie (DCM2023- 37 - téléphonie/ 1.1.10 MAPA)

Monsieur le Maire présente la possibilité d'adhérer au groupement de téléphonie RESAH. Les Communes du Pays d'Ancenis et la COMPA ont respectivement des besoins en matière de fourniture de téléphonie fixe, mobile et accès internet. Le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) s'est récemment ouvert aux collectivités et à leurs établissements de plus de 20 000 habitants. Il s'agit d'une centrale d'achat, au même titre que l'UGAP. Il dispose d'un marché de télécommunication dont l'opérateur Orange est titulaire jusqu'au 24 avril 2026.

Ces marchés sont organisés en deux lots :

- Un lot n°2 « téléphonie fixe et accès Internet
- Un lot n°4 « téléphonie mobile », dont les tarifs unitaires sont compétitifs. Les communes de moins de 20 000 habitants ne peuvent adhérer au RESAH.

Aussi, la COMPA a proposé de former un groupement de commandes avec les communes du Pays d'Ancenis qui le souhaitent pour l'achat de services de télécommunication. Ce montage conventionnel permettrait ainsi aux communes intéressées de bénéficier des prix attractifs proposés par le RESAH, sans nécessité d'une procédure de mise en concurrence, le RESAH étant une centrale d'achat répondant aux dispositions de l'article L 2113-4 du Code de la Commande Publique. La COMPA interviendrait en tant que coordinateur du groupement, charge aux

communes concernées de lui faire remonter leurs besoins en volume, ainsi que les dates d'échéance des contrats actuellement en cours. Toutefois, l'adhésion au RESAH se réalise en deux temps :

- Dans un premier temps via la constitution d'un groupement de commandes avec l'ensemble des membres intéressés, objet de la présente délibération.
- Dans un second temps, par l'adhésion du groupement au RESAH via le coordinateur, qui sera proposée au Conseil Communautaire d'octobre prochain.

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L 2113-2 et suivants relatifs aux groupements de commandes

VU les visas classiques du CGCT,

CONSIDERANT la nécessité de mutualiser les besoins dans un souci d'économie d'échelle et de rationalisation de l'achat public en vue d'une adhésion future au RESAH portée par la COMPA en tant que coordonnateur du groupement

CONSIDERANT l'attractivité des prix proposés par le RESAH

CONSIDERANT que les mesures de publicité et de mise en concurrence sont portées par le RESAH en tant que centrale d'achat

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil municipal Le conseil municipal délibère et

- Donne mandat à la COMPA pour intervenir en tant que coordonnateur du groupement de commandes auprès du RESAH.
- Approuve la convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune de Pouillé les Côteaux et la COMPA pour leurs besoins en télécommunications et prestations associées, plus précisément en matière de téléphonie fixe, mobile et accès internet (cf. annexe 1)
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Cession de domaine public (DCM2023-38- DP délaissé la Trichetière /3.5.1 classement et déclassément)

M. le Maire fait part de la demande des propriétaires d'une maison d'habitation dans le village de la Trichetière pour acquérir les délaissés de domaine public du village. Aussi, le Conseil Municipal délibère :

- Constate la désaffectation et le déclassément des parcelles D902.
- Autorise la cession de la parcelle D902 (56m²) à M Poirier Florian et Mme Chini Manon
- Fixe le prix de cession à 3€ le m²
- Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Cession de terrain (DCM2023- 39 - cession terrain/ 3.6 autres actes de gestion du domaine privé)

M. Le Maire fait part de la demande des propriétaires d'une maison d'habitation de M. et Mme Orhon Carl et Alexandra pour acquérir du terrain communal jouxtant leur propriété. Aussi, le Conseil Municipal délibère

- Autorise la cession de la parcelle ZL205 (143m²) à M et Mme Orhon Carl et Alexandra
- Fixe le prix de cession à 18€ le m²
- Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Finances : DM1 au budget 2023 (DCM2023- 40 - DM1/ 7.1.3 DM)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 13 /Abstentions : 0/ Votants :13/Bulletins blancs ou nuls : 0/ Exprimés : 13/Pour : 13/ Contre : 0
- vote la décision modificative n°1 au budget 2023 comme suit :

Investissement	Dépenses/augmentation de crédits	Recettes/ augmentation de crédits
D7391178	1172€	
R7788		1172€

Aménagement du territoire : plan d'eau (DCM2023-41-empierrement /1.1.10 MAPA)

Le Conseil Municipal valide le devis pour l'empierrement du plan d'eau :

Pôle concerné	Objet de l'achat	Attributaire de l'achat	Montant de l'achat TTC
Plan d'eau	Empierrement	Landais	23999.42€

Atlantic'eau : Rapport sur l'eau potable 2022

M. Le maire fait part du rapport 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable au conseil municipal.

❖ SÉANCE du 9 octobre 2023

Préfecture - Projet de commune nouvelle - regroupement des communes d'Ingrandes-le Fresne sur Loire et de Saint Sigismond (DCM2023- 42 - commune nouvelle/5.7.2 adhésion fusion)

Les communes d'Ingrandes - Le Fresne sur Loire et de Saint Sigismond ont délibéré le 25 mai dernier pour créer la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire à compter du 1^{er} janvier 2024. Les conseils municipaux de ces communes ont fixé le siège à la mairie actuelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et sollicitent son rattachement La communauté de communes du Pays d'Anenis, la commune de Saint Sigismond étant actuellement membre de la communauté de communes des Vallées d'Anjou (Maine-et-Loire). Le conseil municipal a délibéré :

Votants : 14. Pour : 10/Contre : 4. Toutefois, le conseil municipal s'interroge sur le rattachement à la COMPA d'une commune restant dans le département du Maine-et-Loire

Atlantic'eau - extension réseau d'eau potable - moulin de la cour (DCM2023- 43 - travaux extension réseau d'eau potable/5.7.8 intercommunalité autres)

Le conseil municipal délibère pour autoriser M. le Maire à signer la convention.

Le permis d'aménager 22W3002 (moulin de la cour 2) a été accordé le 13 février 2022, ce projet nécessite l'extension de réseau public d'alimentation en eau potable. Atlantic'eau a établi une convention pour ces travaux et la participation communale sera de 9 000€ ttc. Raccordement au réseau syndical	2 100.00€
Pose de canalisation (60.00€ X 90ml)	5 400.00€
Participation HT	7 500.00€
TVA 20%	1 500.00€
Total participation communale	9 000.00€

Restaurant scolaire /Assistance pour agrément/Microsept (DCM2023- 44/ accompagnement à l'élaboration d'agrément/1.1.10 MAPA)

Le restaurant scolaire produit environ une centaine de repas par jour qui sont consommés sur place. Le nouveau restaurant scolaire en cours de construction, qui sera livré courant du premier semestre 2024, fabriquera environ 250 repas dont 125 destinés au portage à la cantine de La Roche Blanche. L'obtention d'un agrément sanitaire est nécessaire pour ce portage. Une demande d'accompagnement à l'élaboration du dossier d'agrément sanitaire a été demandé auprès de Microsept. Visite conseil	8 jours	860.00€	6 880.00€
Forfait déplacement	8 jours	47.00€	376.00€
Tva 20%			1 451.20€
Total			8 707.20€

Le conseil municipal délibère et autorise M. le Maire à signer la convention.

Restaurant scolaire - nom du restaurant scolaire : Le conseil municipal vote pour le nom du futur restaurant scolaire : « Les Marmitons de la Grée ».

Les associations communales

ADMR	Marcelle DAVIAU	90 le Moulin de la Lande - Pouillé les Côteaux 02.40.96.71.77
AMICALE LAÏQUE	Noémie RASSIN	330 La Drouetterie - Pouillé les Côteaux 06.23.87.23.32
CHASSE SAINT HUBERT	Eric GESLIN	Le Cormier - Mésanger 06.50.64.95.74
CLUB DES JEUNES	Théo PAUVERT	534 La Chaussée- Pouillé les côteaux 07.82.76.17.24
COMITE DE JUMELAGE DES GREES	Annie GASNIER	5 La Piderie - Vair sur Loire (Saint Herblon) 06.34.01.72.72
COTELLOISE TENNIS DE TABLE MAUMUSSON	Martial JOUSSET	110 rue Beauséjour - Vallons de l'Erdre (Maumusson) 06.66.10.16.82
CYCLO LOISIRS COTELLOIS	David ROLLAND	248 La Croix Barrée - Pouillé les Côteaux 06.66.69.71.67
LE COMITE DES FETES	Anne-Lise PRODHOMME	329 La Riochère - Pouillé les côteaux 06.99.90.16.38
LES ARTS COTELLOIS	Catherine DUBOURG	186 rue de la Mine - Pouillé les Côteaux 02.40.98.43.77
LES CAISSES COTELLOISES	Wilfrid BLIN	335 rue de la Trichetière - Pouillé les Côteaux 06.81.24.93.27
LES COTEAUX DE LA ROCHE	Adrien DORE	534 La Petite Chaussée - Pouillé les Côteaux 06.60.23.96.88
LES FEUX D'ETE COTELLOIS	Benjamin BLAIN	671 Le Landais - Pouillé les Côteaux 06.75.39.10.25
LES MAITRES COTELLOIS	Jordan DUPONT	72 rue des Vignes - La Roche Blanche 06.25.62.70.50
LES POT'A LILOU	Alexandra ORHON	144 rue du Vieux Moulin - Pouillé les Côteaux 06.77.15.93.80
LES POUSSÉS EN FOLIE	Mathieu GICQUEAU	La Chapelle Rigaud - Mésanger 06.29.02.85.39
MOTO CLUB DE LA GREE	Jérôme PERRAY	tresorerie.mcdelagree@gmail.com 06.11.58.46.57
MOTO CLUB LES FREINE'TARD	Sébastien ANGEVIN	175 La Régeserie - Pouillé les Côteaux 06.70.44.42.88
PETANQUE CLUB POUILLE	Nathalie THIEVIN	100 rue Sainte Marie - Pouillé les Côteaux 06.77.75.30.40

Agenda

Février

Vendredi 2	Concours de palet nocturne	Les Freine'tard	Salle Polyvalente
Dimanche 11	Loto	Amicale Laique	Salle Polyvalente
Samedi 17	Pentathlon	Caisses Cotelloises	Salle Polyvalente

Mars

Samedi 2	Bal disco	Club des Jeunes	Salle Polyvalente
Samedi 23	Soirée repas	Côteaux de la Roche	Roche Blanche

Avril

Samedi 20	Vente de plants et fleurs	Amicale Laique	Salle Polyvalente
Samedi 20	Bal Disco	Moto Cross de la Grée	Salle Polyvalente
Vendredi 26	Concours de palets	Maîtres cotellois	Stade
Samedi 27	Concours de pétanque	Côteaux de la Roche	La Roche Blanche

Mai

Samedi 11	Tournoi des Jeunes	Côteaux de la roche	Stade
Vendredi 24	Soirée Grecque	Comité de jumelage	Saint Herblon
Vendredi 31 ou Samedi 1 ^{er} Juin	Soirée Franco-Anglaise	Comité de jumelage	Salle Polyvalente

Juin

Samedi 1 ^{er}	Rallye Moto	Les Frein'tard	
Dimanche 2	Tournoi familial	Côteaux de la Roche	Stade
Samedi 8	Ball trap	Les pousses en folie	Terrain de Super cross
Dimanche 9	Ball trap	Les pousses en folie	Terrain de Super cross
Samedi 15	Fête des écoles	Amicale laiique	Étang ou Salle Polyvalente
Samedi 22	Soirée feu d'artifice	Les Feux d'été Cotellois	Salle Polyvalente + étang

Septembre

Mercredi 11	Après-midi découverte	Les Côteaux de la Roche	Stade
Dimanche 15	Moto-cross	Moto cross de la Grée	Terrain de moto-cross
Samedi 21	Bal Disco	Club des Jeunes	Salle Polyvalente

Octobre

Samedi 5	Randonnée semi-nocturne	CLC	Salle Polyvalente
Samedi 12	Repas des aînés	Municipalité	Mairie
Samedi 18	Concours de palet nocturne	Maîtres cotellois	Salle Polyvalente

Novembre

Samedi 11	Concours de belote	Coteaux de la roche	Roche Blanche
-----------	--------------------	---------------------	---------------

Décembre

Vendredi 13 ou 20	Arbre de Noël	Amicale laiique	Salle Polyvalente
Samedi 21	Soirée Disco	Côteaux de la Roche	Salle Polyvalente

Les feux d'été Cotellois

A l'initiative de l'association MC Les Freine'tard, il a été évoqué de réaliser un feu d'artifice à Pouillé les Coteaux. Ils ont fait appel à toutes les associations de Pouillé et à la Mairie afin de l'organiser.

De ce fait, une nouvelle association a été créée afin de chapeauter cette journée festive ! D'où la naissance des FEUX D'ETE COTELLOIS.

Les associations participantes en 2023 : MC Frein'tard, les Pot 'à Lilou, le club des jeunes, le comité des fêtes, Le Hibou, le Tennis de table de Pouillé, Moto Club de la Grée, les arts cotellois, les Caisses à savon, l'amicale laïque, les pousses en folie, le club de football Les Coteaux de la Roche et la Mairie.

Suite à un bilan positif de cette soirée, nous renouvelons l'évènement !! Nous serons rejoints par les maîtres cotellois.

Le feu sera tiré au même endroit, au plan d'eau de Pouillé les Coteaux, accompagné d'animations en début de soirée et d'un bal festif pour finir.

Cette soirée aura lieu :

Le 22 juin 2024

Ami(e)s Cotellois(es), nous comptons sur votre présence !!



Bonne année 2024 !!



Club Des Jeunes

En cette année 2022/2023, le club des jeunes s'est enrichi de 7 nouveaux membres.

C'est avec la même énergie que l'an passé, que nous avons renouvelé bon nombre de nos événements tels que la soirée euphoria qui fut à nouveau un succès.

Parallèlement, la famille club des jeunes s'est rassemblée lors d'un week-end festif !



Le club des jeunes se compose de 8 membres dans le bureau : **Théo PAUVERT** (Président), **Teddy DELANOU** (Vice-Président), **Montaine CROSSOUARD** (Secrétaire), **Anaïs BOUCHET** (Vice-Secrétaire), **Marine VIGNERON** (Trésorière), **Lola POUILLOUX** (Vice-Trésorière), **Ethan VIGNERON** (Chargé des relations internes/caviste), **Margot BARBIN** (Chargée de communication) ; ainsi que d'une vingtaine de membres.

L'année 2024 commencera pour le club des jeunes avec un nouvel événement qui se déroulera le 2 mars, et que nous vous gardons secret pour le moment.

L'euphoria night sera renouvelée et améliorée pour une troisième édition, Notre vente de vin et saucisson sera également de la partie !

Rejoins-nous !

Tu n'as besoin que de 2 petites choses pour faire partie des nôtres :

- Être jeune (16-25 ans)
- Aimer la fête



cdj.pouille@gmail.com



cdj.pouille



clubdesjeunespouille

Un dernier mot de remerciements à l'ensemble des bénévoles présents lors de l'ensemble des événements de l'année !



Association sportive coteaux de la roche

<https://www.facebook.com/Les-Coteaux-De-La-Roche->

La saison 2022-2023 s'est terminée sur une belle 3ème place de notre équipe fanion, loupant de peu la montée en division supérieure. La très bonne dynamique enclenchée depuis 3 ans se fait toujours ressentir car le club atteint la barre des 240 licenciés pour cette nouvelle saison, nouveau record !

Le club peut toujours compter sur le très bon travail de nos éducateurs : Antoine Legendre qui encadre les catégories Seniors, U7, U9 et U15, Adrien Doré entraîne les U11, Jean Pierre Hernandez les U13, Ronan Sonnois les U18.

Equipe U15



Sans oublier nos dirigeants qui accompagnent les joueurs le week-end :

-U6/U7 : Stéphane Dupas, Pierre Oger, Florent Le Gardien, Remi Tourani.

-U8/U9 : Romain Bourcier, Anthony Guilloteau, Jérôme Pineau, Marc Antoine Pillet, Samuel Gauthier, Pascal Ravard.

-U10/U11 : Sonia Brach, Julien Beziau, Ulrich Fourche, Thomas Sorin.

-U12-U13 : Guillaume Dupont, Alexandre Garnier, Bixente Renou, Maxence Colter, Maxime Jouan, Julien Fritschy.

-U14-U15 : Dimitri Guilloteau, Anthony Albert.

-U16-U17-U18 : Steven Guyomard, Marvin Robin.

-Seniors : Antoine Legendre, Nicolas Masson, Lydie Colter, Kevin Da Cruz.

Arbitrage : Ronan Sonnois et Nathan Saudemont qui vient d'obtenir son diplôme d'arbitre officiel, sans oublier Jérôme Pineau et Mathieu Saudemont qui officient en tant qu'arbitres bénévoles.

Nous les remercions d'avance pour leur engagement !

Composition du Bureau (14 membres) :

Président : Doré Adrien

Vice-Président : Colter Lydie

Secrétaire : Mortier Yoann

Trésorier : Bourcier Romain

Contact : Yoann Mortier 06 10 86 49 54

Agenda :

16/12/2023 : Soirée Disco Pouillé les coteaux

23/03/2024 : Repas avec soirée dansante (Orchestre)

27/04/2024 : Concours pétanque à La Roche Blanche

11/05/2024 : Tournoi U9

02/06/2024 : Tournoi familial

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, nos sponsors mais aussi nos supporters qui suivent nos équipes tous les week-ends !

Si vous souhaitez intégrer notre association en tant que joueur, bénévole, membre du bureau, arbitre bénévole ou dirigeant, n'hésitez pas à nous contacter !!



Comme chaque année, l'Amicale Laïque met en place des manifestations afin de récolter des fonds pour soutenir les projets scolaires des enseignantes (sorties, achat de livres, atelier cuisine...)

amicale laïque
de **POUILLE**
les **COTEAUX**

Septembre : Ventes de gâteaux
Saint Michel

Décembre : Ventes de chocolats
Quisabel / Vente de sapins de
Noël

Vendredi 15 décembre :

Boom de Noël.



Dimanche 11 Février : Loto



Samedi 20 Avril : Vente de
plants et de fleurs



Samedi 15 juin : Fête de l'école



Présentation du bureau

Présidente : Mme Rassin Noémie
06.23.87.23.32

Vices présidents : Mme Tourani
Alice et Mr Blin Mickael

Trésoriers : Mme David Priscilla
et Mr Huet Vincent

Secrétaires : Mme Brach Sonia et
Mme Angevin Magalie

amicale.pouille@hotmail.com

terre



Le **CLC** est un club loisirs pour la pratique du vélo sur route et du VTT.

Rendez-vous tous les dimanches matin devant la mairie pour rouler dans le 44 et 49 ainsi que participer aux randonnées organisées par les autres clubs environnants.

Le club compte 23 cyclos et 3 VTT en 2023.

L'adhésion est gratuite pour les moins de 18 ans, accompagné par un parent.

Le premier samedi d'octobre, le club propose une randonnée nocturne « **Noctiflette Côtelloise** ».

Cette année, ce sont 280 marcheurs et 90 VTT qui ont participé à cet événement et ont découvert les sentiers et reliefs vallonnés de Pouillé-les-Côteaux pour le circuit de 10km pédestre et également des communes voisines, Maumusson et La Roche Blanche pour les circuits 28 et 45 km en VTT. Le club remercie les propriétaires qui nous ont permis de passer sur leur terre à cette occasion. En fin de randonnée, le repas gourmand, composé d'un apéritif, tartiflette et tarte aux pommes, a été très apprécié (repas préparé par un traiteur d'Ancenis). La réservation est obligatoire pour la formule "rando + repas" et inscription sur place uniquement pour la rando seule sans repas.

Si vous souhaitez prendre l'air et vous dépenser le dimanche matin ou si vous désirez en savoir davantage sur le club, contacter Axel MAURIN au 06 26 17 54 75 ou par mail : cycloclc@gmail.com.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour l'édition 2024 de la Noctiflette Côtelloise

Samedi 05 octobre 2024
NOCTIFLETTE COTELLOISE
3ème EDITION
Randonnée NOCTURNE



Comité de Jumelage des Grées

Séjour en Angleterre

Le 27 avril 2023, 32 jumeleurs, de 7 à 77 ans sont partis à Hemyock, première visite post-Covid/après Brexit depuis 2019 !

Après une traversée en ferry de nuit et une pause touristique à Weymouth, les français ont apprécié l'accueil chaleureux des amis anglais : retrouvailles et présentations ...

Au programme du WE :

- voyage sur le South Devon Railway de Buckfastleigh à Totnes en train à vapeur, visite de Totnes : magasins et marché, pique-nique au soleil avec nos amis anglais.
- remontée en bus de la Dart Valley jusqu'à l'abbaye de Buckfast avec les beaux jardins
- soirée franco-anglaise avec repas traditionnel et découverte des danses traditionnelles celtiques.

Après le dimanche en familles, le séjour riche d'échanges s'est terminé en se donnant rendez-vous en France en 2024 !



WE de la Pentecôte Franco-Allemand

Deux courageux cyclistes ont parcouru les 1000 kms depuis Walheim en 9 jours et sont arrivés le vendredi à Anetz, suivis par 30 Jumeleurs en bus le samedi à la Roche Blanche.

Mme Tatjana Sheerle, Maire de Walheim, était attendue par ses homologues français : Jacques Praud de La Roche Blanche, Laurent Mercier de Pouillé les Côteaux et Eric Lucas de Vair sur Loire.

Au programme du WE :

- la visite de la caserne des pompiers d'Ancenis en présence de 3 pompiers allemands et détente à la Guinguette de Pouillé
- l'excursion à la mer avec la découverte des « Chemins d'Eléonore » à Herbignac, la plage de la Mine d'Or à Penestin et le port de Piriac
- la visite guidée du centre historique de Clisson et pique-nique à la Garenne Lemot

Le WE s'est clôturé à la Salle Louis Rousseau pour la soirée festive en présence des municipalités avec 136 convives dans une ambiance Folk animée par Accord à Quatre.

Pour les 23 familles accueillantes, ce furent des moments de retrouvailles, d'échanges tissant des liens d'amitié encore plus forts !



Les échanges n'ont pas de limites et réservent bien des surprises ...

Adrien HAIE de Saint-Herblon, jeune étudiant en Licence allemand et anglais a découvert le Jumelage des Grées en participant activement au séjour des allemands fin mai.

En juillet, il est parti à Walheim pour un séjour linguistique et culturel d'un mois.

Accueilli par Klaus, président du Jumelage et Tatiana Sheerle, maire de Walheim, Adrien a apprécié son stage dans les services de la mairie et au Kindergarten (école maternelle) et l'accueil de nos amis allemands qui lui ont fait découvrir la région du Neckar !

Pendant le séjour d'Adrien à Walheim, c'est Manfred REISINGER qui est arrivé par surprise à Saint-Herblon, terminant sa randonnée entreprise en 2017 pour relier Walheim et les terres du Jumelage des Grées.

Notre ami de Walheim a réalisé sa dernière étape le 24 juillet depuis Ingrandes sur Loire relevant honorablement son défi, qui avait été interrompu par la période COVID.

Quelques jumeleurs des Grées se sont réunis pour féliciter Manfred et partager le verre de l'amitié.



Prochains rdv du Comité en 2024 :

- Voyage en Allemagne à Walheim du 7 au 12 mai
- Semaine de l'Europe en mai sur le thème de la Grèce : Animations dans les écoles, bibliothèques, cantines
- Soirée festive Grecque le 24 mai à Saint-Herblon Salle Louis Rousseau
- Accueil des amis Anglais de Hemyock du 30 mai au 2 juin
- Accueil d'une équipe de foot de moins de 11 ans : date à déterminer

Contact : comite.jumelagegrees@gmail.com / 06 34 01 72 72

Contacts à Pouillé-les-Côteaux : Stéphanie BELOUIN au 02.40.98.48.22
Nadia KNOEPFFLER au 02.40.98.40.92

LE BUREAU DU BALL TRAP DES

POUSSES EN FOLIE VOUS SOUHAITE UNE

SUPERBE
ANNEE 2024

L'ÉDITION DE JUIN 2023 S'EST CLÔTURÉE SUR UN WEEK END REMPLI DE BEAUX SOUVENIRS, ET ÉGAL AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES.

L'ORGANISATION PARFAITE, GRÂCE À NOS BÉNÉVOLES, LE TEMPS ESTIVAL AINSI QUE VOTRE PRÉSENCE, REND CES JOURNÉES DE BALL TRAP PARTICULIÈREMENT FESTIVES, ET RÉJOUISSANTES.

Cette année encore, nous réitérons l'expérience et lançons l'édition 2024 :

LES 8 ET 9 JUIN 2024

Vous trouverez bien un petit moment entre le samedi et le dimanche pour venir nous voir sur le site du Supercross, route de Saint Mars la Jaille 😊



\$\$\$ Nous serons également en 2024, présents aux côtés des Feux Cotellois \$\$\$



Les FREINE'TARD vous souhaitent une très belle année 2024

Cette année, comme les années précédentes, nous avons organisé notre concours de palets sur plomb et notre soirée au plan d'eau, qui ont rassemblé à elles deux réunies plus de 400 personnes, et nous sommes reconnaissants à toutes ces personnes de soutenir nos événements.

Pour cette nouvelle année 2024, on recommence, mais avec un léger changement. On organise notre 1er rallye avec enthousiasme et impatience Vous pouvez déjà réserver vos places. (Lien sur la page Facebook)

Si vous souhaitez nous rejoindre et faire partie du motoclub, l'assemblée générale se déroulera le 12 janvier 2024 à 20 h 00 à la salle polyvalente de Pouillé-Les-Côteaux.

Nos dates à retenir :

- | | | |
|--------------------------------|---|-------------------------------------------|
| ➤ Assemblée Générale | → | 12 Janvier 2024 |
| ➤ Concours de palets sur plomb | → | 02 Février 2024 (Soirée/ Nocturne) |
| ➤ Week-end Rallye | → | 1^{er} et 2 Juin 2024 |
| ➤ Week-end interne du club | → | 14 et 15 Septembre 2024 |


On vous souhaite à tous une bonne route et nous avons hâte de vous retrouver lors de ces animations. Pour les non-motards, ne vous inquiétez pas notre soirée champêtre revient en 2025.

Composition du bureau :

- Président : ANGEVIN Sébastien
- Vice-président : DOIZON Maxime
- Secrétaire : JOUSSEAUME Mathieu
- Trésorier : SERREAU Fabrice



Contacts :

- @ : lesfreinetard44522@gmail.com
-  : page « MC Les Freine'tard »

Photos = week-end interne du club 2023





Le Bureau :

Présidente : Alexandra ORHON

Trésorière : Lucie Knoepffler

Secrétaire : Amélie Ouary



: @lespotalilou

Cette année 2023, nous a enfin permis de réaliser le projet qui nous tenait à ♥ :

Notre soirée concert a été un succès !

Suite à celle-ci, nous avons décidé de partager une partie de nos bénéfices avec l'association :

Rien qu'un chromosome en +

Cette association développe l'échange, réunit et accompagne les familles ayant un enfant, un jeune ou un adulte porteur d'une trisomie 21.

L'autre partie des bénéfices a été utilisé pour financer des cours de natation individuel pour Lilou avec un professeur particulier.

Lilou a énormément progressé et se sent davantage en sécurité dans l'eau.

Cela promet de nombreuses heures de baignade à

venir.....



Toute l'association vous remercie pour votre soutien qui reste au rendez-vous au fil des années.

Heureuses fêtes de fin d'année à tous et nous espérons vous retrouver pour cette année 2024.



*A retenir : Octobre/Novembre 2024
Début des commandes de jus de pommes*

Les maîtres cotellois vous souhaitent



une

Bonne et heureuse année à tous



Du nouveau en voilà !

Depuis la création du club en 2011 les maîtres cotellois consacraient leur loisir uniquement aux palets fonte sur planche de bois.

Pourquoi ne pas se diversifier ?

Le club propose maintenant le palet laiton sur planche de plomb.

Amateur, novice de bois ou et de plomb soit le bienvenue chaque vendredi soir à la salle polyvalente à partir de 20 h30.

Pour en savoir plus un seul numéro, notre président Jordan N° 06-25-62-70-50.

Le bureau :

Président : DUPONT Jordan
Vice-Président : RAVART Irvin
Trésorier : DUPIN Christophe
Vice-trésorier : DELANOU Laurent
Secrétaire : THIEVIN Nicolas



les maîtres cotellois

Dates à retenir

26 avril 2024

**Concours de palets
mi-plomb / mi-bois**

18 Octobre 2024

Concours sur plomb

Un merci ne fait de mal à personne !
Merci à notre commune qui nous met à disposition ce local

Le bureau



Le Club de Pétanque de Pouillé

vous souhaite



une très bonne année 2024

Si vous souhaitez rejoindre l'association, les inscriptions se feront lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le jeudi 25 Janvier. RDV à 20H00 à la salle des Associations.

Les tarifs sont les suivants :

- 10€/an pour les adultes
- 5€/an pour les enfants de 12 à 18 ans
- Gratuit pour les moins de 12 ans

Venez passer un moment convivial, en jetant quelques boules le jeudi soir, à partir de 18h30, au terrain des sports. Les entrainements reprendront au début du mois de mars.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Mme THIEVIN Nathalie, 100 Rue Sainte Marie, tél. : 06 77 75 30 40

Mr ALBERT Guillaume, 69 rue de la Mine, tél. : 06 22 66 51 88

Vous pouvez également nous contacter par mail à pcp44@outlook.fr

ET ENCORE BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS.

Le P.C.P.





Cotelloise Tennis de Table Maumusson St-Herblon

Notre club est principalement composé de joueurs des communes de Pouillé, Maumusson et St-Herblon. Nous comptons cette année 41 Licenciés, dont 18 en loisirs.

Nous avons ouvert un créneau loisirs le mercredi à la salle polyvalente de Pouillé :

- de 18h30 à 19h30 pour les jeunes

- de 19h30 à 21h pour les adultes

Un entraînement dirigé est proposé le vendredi à la salle Madeleine Cartier de St-Herblon de 20h à 22h30.



Nous avons 4 équipes jouant en championnat départemental : 1 D2, 2 D4 et une équipe féminine en D1.

N'hésitez à passer nous voir lors d'une séance. Si vous voulez découvrir le tennis de table, vous serez les bienvenus.

Contact : Sylvie BLAIN : 0240984437 ou Stéphanie BELOUIN : 0240984822

. *Tous nos vœux de bonheur et de santé et de belles victoires pour 2024 !*

LE MOTO CLUB DE LA GRÉE

vous souhaitez une excellente année 2024

Une année bien chargée qui se clôture pour les membres du Moto club de la Grée avec l'organisation du bal disco en début d'année qui fut encore une réussite, puis notre traditionnel motocross en septembre dont de nombreux pilotes et spectateurs ont répondu présent malgré une météo capricieuse.

Une année aussi plutôt réussie sur le plan sportif pour nos jeunes pilotes de la Grée.

L'année 2024 sera globalement représentative de l'année écoulée.

Notre cher président Jérôme PERRAY quitte ses fonctions après quatre belles années. Nous pourrons tout de même toujours compter sur lui pour nous aider dans les différentes organisations.



Notre ancien président Didier CRESPIEN a lui été récompensé au mois de juin par Monsieur le Maire d'une jolie médaille pour ses 25 années de bénévolats.

Nous remercions une nouvelle fois tous nos partenaires et bénévoles qui nous permettent d'organiser de tels évènements.

A bientôt

Le Moto club de la Grée.



pour tous, toute la vie, partout



PROXIMITÉ



QUALITÉ DE SERVICE



OFFRE GLOBALE



DIMENSION HUMAINE



À VOS CÔTÉS DEPUIS 1949

L'Association ADMR du Service à Domicile de Pouillé les Coteaux propose de nombreux services répartis en 4 pôles :

- **Enfance et parentalité** par la garde d'enfants et l'aide aux familles en situation de grossesse, naissance, maladie d'un des parents, reprise d'une activité professionnelle,
- **Accompagnement du handicap,**
- **Services et soins aux séniors** : aide au lever, au coucher, aide à la prise de repas,
- **Entretien de la maison et du linge.**

L'ADMR de Pouillé les Coteaux permet aux familles quels que soient leur âge ou leur situation de bien vivre chez elles, en leur apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins. Sa mission est de proposer des services à l'ensemble de la population de la naissance à la fin de vie.

Devenez salariés

Les avantages de travailler à l'ADMR :

Un métier de proximité avec un temps de travail adapté à votre rythme de vie et à vos contraintes personnelles. Des frais kilométriques sont remboursés. Les kilomètres domicile-travail sont indemnisés à 60 %.

Des formations sont proposées dès l'embauche et tout au long de la carrière. Des possibilités d'évolution sont possibles grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience.

Entré en vigueur en octobre 2021, l'avenant 43 au sein de la branche de l'aide à domicile, a permis une véritable revalorisation des salaires en prenant en compte l'ancienneté et les diplômes.

Devenez bénévoles

« Pour tous, toute la vie, partout » : ce slogan de l'ADMR est une réalité pour notre association. L'association se retrouve en besoin de bénévoles et de salariés.

Si pour vous la SOLIDARITE n'est pas un vain mot, l'ADMR vous accueille et vous forme en fonction de vos disponibilités.

Rejoindre les équipes de bénévoles de l'ADMR, c'est être utile à ceux qui nous entourent : agir pour le développement local mais également vivre une expérience humaine enrichissante.

C'est aussi partager et acquérir des compétences et des savoir-faire. Le bénévole rejoint une équipe locale qui agit chaque jour au plus près des habitants, qui est à l'écoute et accompagne les personnes aidées en veillant à leur bien-être et au maintien du lien social. Avec lui, notre réseau se mobilise pour permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie, en apportant chaque jour, un service sur mesure, fiable et de qualité. Le bénévole, à travers sa disponibilité, sa générosité et ses compétences, est un des piliers de l'association.

Qui peut devenir bénévole ?

Tout le monde peut devenir bénévole ; il n'y a pas de prérequis, seulement la volonté de rejoindre une association portant des valeurs de solidarité, de partage et de relations humaines. Des formations régulières sont proposées pour développer ses compétences.

Pour tout contact :

ADMR Pouillé les Coteaux,
87 rue Sainte Marie,
44522 Pouillé les Coteaux
Marcelle DAVIAU, présidente
Tél : 02 40 96 71 77

Maison des Services ADMR du Pays d'Ancenis et de Nort sur Erdre
53 rue du Maquis de Saffré
44390 NORT-SUR-ERDRE
tél : 02 40 29 53 32
mail : nortancenis@fede44.admr.org
site internet : www.admr44.org

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes est heureux d'avoir participé en compagnie des associations de Pouillé les Côteaux, à cette belle journée des Feux d'été Côtellois du 24 juin.

Depuis 2020, nous n'avons pas organisé de manifestation seul. C'est pourquoi, nous nous sommes réunis le 17 novembre 2023 en réunion extraordinaire afin d'évoquer l'avenir du Comité des Fêtes.

Un groupe de jeunes Côtellois a émis le souhait d'intégrer le Comité des Fêtes dans les années à venir. Il nous apporte donc une « bouffée d'oxygène ». Grâce à eux, l'association va être formée de plusieurs générations, ce qui permet de se remotiver.

En attendant d'avoir de grandes idées et de les concrétiser, nous organiserons des petites actions, tels que soirée ou après midi « jeux de sociétés ».

Le vendredi 17 janvier nous nous réunirons en assemblée générale à la salle des associations à 20H30 ; nous revoterons un nouveau bureau à cette occasion.

Si vous souhaitez intégrer le Comité des Fêtes n'hésitez pas à contacter Anne Lise Prodhomme au 06 99 90 16 38.

LES ARTS COTELLOIS



La danse en ligne a repris ses activités depuis le mois de septembre, avec deux groupes.

De 19h à 20h pour les débutantes et de 20h à 21h30 pour les confirmées, tous les jeudis soir au local des associations de Pouillé-les-coteaux.

Nous continuons de voir et revoir nos nombreuses chorégraphies qui peuvent se danser sur des musiques actuelles.

Nous faisons partie des associations présentes pour la journée des feux d'été Cotellois et avons fait des démonstrations de danse en ligne sous un soleil de plomb ; nous avons aussi fait une animation à la guinguette le hibou.

Nous sommes seize à danser. N'hésitez pas, vous aussi, à nous rejoindre pour découvrir ce sport-loisirs, nous prenons soin de détailler pour les débutant(e)s.

Pour venir nous rejoindre, pour toute information ou nouvelle idée, vous pouvez contacter Catherine au 02/40/98/43/77.

Prenez bien soin de vous

Les Arts Cotellois vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024



2023, une année riche pour la COMPA

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), présidée par Maurice Perrion, regroupe 20 communes et 70 000 habitants. 56 élus issus des communes siègent au conseil communautaire. Pour les retrouver, rendez-vous sur

www.pays-ancenis.com/compa/elus-et-decisions/le-conseilcommunautaire.



Légende photo : Le bureau communautaire de la COMPA composé de Maurice Perrion, président, des 15 vice-président(e)s et de deux conseiller(e)s délégués.

Aperçu de l'actualité 2023 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis. (Liste non exhaustive)

Des événements phares :

Forum des métiers -20 et 21 janvier : 110 entreprises et établissements scolaires présents, 2400 scolaires le vendredi et 2000 visiteurs le samedi

L'Entreprise parle aux jeunes – 6 au 17 mars : près de 850 élèves ont visité environ 40 entreprises du territoire.

Festival Harpes au Max – 11, 12, 13 et 14 mai : plus de 50 concerts assurés par une centaine de harpistes de 15 nationalités sur 17 communes du Pays d'Ancenis

Raid Loire en Famille – 11 juin : 100 duos présents pour une journée sportive sur le secteur de Riaillé **Team&Run – 30 juin** : l'évènement sportif des entreprises du Pays d'Ancenis a rassemblé 1 350 coureurs issus de 151 entreprises du territoire

Eco R'aide – 5, 6 et 7 juillet : 80 jeunes de 13 à 17 ans présents à l'évènement sportif et éco-citoyen sur le secteur de Couffé

Rencontre Sport Santé Séniors – 5 octobre : une centaine de séniors ont participé aux ateliers sportifs et santé à Vallons-de-l'Erdre

Lancement des prix littéraires – 7 octobre : 12^{ème} édition du **prix Lire en Pays d'Ancenis** à Loireauxence (La Rouxière) et **ouverture du prix BD du Pays d'Ancenis** en partenariat avec l'association Ancenis BD et l'espace culturel Leclerc d'Ancenis-Saint-Géréon

20^e édition du festival Ce soir, je sors mes parents – 20 au 22 octobre : sur les communes de Vallons-de-l'Erdre et Le Pin, 2 300 spectateurs dont 850 élèves

Semaine de l'industrie – 27 novembre au 3 décembre : parcours de visites d'entreprises industrielles soit à destination des scolaires du Pays d'Ancenis, soit à destination de personnes en recherche d'emploi

Des actions marquantes :

Mise en place de la billetterie en ligne pour le centre aquatique Jean Blanchet

Début des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage à Ligné et mise en service de l'aire de grands passages à Ancenis-Saint-Géréon

Réunions publiques dans le cadre de la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Mise en service de la station d'épuration de Mésanger

Mise en service des giratoires à la zone d'activités de l'Hermitage et à l'Espace 23 à Ancenis-Saint-Géréon

Renouvellement des six parcours permanents d'orientation sur le Pays d'Ancenis

Théâtre forum : plus de 1 000 élèves sensibilisation à la prévention en milieu scolaire

Ouverture du nouvel Espace Entreprendre en Pays d'Ancenis, zone d'activités de l'Aéropôle à Ancenis-Saint-Géréon

Signature du Contrat Territorial Eau du bassin versant Hâvre, Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis 2023-2025

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) 19 candidats formés au Centre aquatique Jean Blanchet pendant 9 jours, environ 80 % de réussite à l'examen

A noter déjà pour 2024 :

Fusion de la commune de Saint-Sigismond avec Ingrandes-Le Fresne sur Loire et intégration au Pays d'Ancenis

Passage de la Flamme Olympique le 5 juin sur le Pays d'Ancenis à Ligné, Ingrandes-Le Fresne sur Loire et Vallons-de-l'Erdre

Toute l'actualité du Pays d'Ancenis sur www.pays-ancenis.com et sur les réseaux sociaux :





Point justice - permanences juridiques

Un lieu d'accueil et de conseils gratuits pour des questions juridiques existe sur le Pays d'Ancenis : le point justice.

Ce dispositif gratuit, coordonné par la COMPA, en lien avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit, propose des permanences de trois associations d'aides juridiques.

- **France Victimes 44**, spécialisée dans l'**aide aux victimes**, traite les sujets d'**atteintes aux biens** (vol, dégradation, escroquerie...) et tous types de **violences : conjugales, agressions ou encore les accidents de la route**. « On intervient pour toute victime de façon confidentielle et anonyme, qu'elle ait déposé plainte ou non, mineure ou majeure et tout au long d'une procédure pénale » assure Raphaële Rigaud, juriste au sein de l'association.

- **Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** quant à lui aborde plus spécifiquement des sujets dans les domaines suivants : droit de la famille (séparation du couple, autorité parentale, pension alimentaire, droit de visite et d'hébergement ...), violences faites aux femmes, droit du travail (rupture de contrat, harcèlement, discriminations sexistes)

- **L'ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux)** répond aux questions relatives à la **protection des majeurs vulnérables**.

Quand ont- lieu les permanences du point justice ?

Toutes les permanences sont assurées, sur rendez-vous, à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) - Quartier Rohan à Ancenis-Saint-Géréon :

- **France Victimes 44 Nantes** : 2ème jeudi du mois (14h30 - 17h) - Prise de RDV au **02 40 89 47 07**
- **CIDFF 44** : 1er et 3ème jeudi du mois (14h - 17h15) - Prise de RDV auprès de la COMPA au **02 40 96 31 89**
- **ISTF 44** : 4ème jeudi du mois (14h15-16h45) - Prise de RDV auprès de la COMPA au **02 40 96 31 89**
- **Notaires 44** : 4ème jeudi du mois **tous les deux mois** (9h - 11h) - Prise de RDV auprès de la COMPA au **02 40 96 31 89**
- **Avocats** : 3ème lundi de chaque mois (9h-11h) - Prise de RDV auprès de la COMPA au **02 40 96 31 89**

Aide à l'outil numérique

Espace Multimédia
Pays d'Ancenis

Les conseillers m'aident à :

- naviguer sur internet**
(et comprendre ses atouts et dangers)
- prendre en main un équipement**
(ordinateur, tablette, smartphone)
- utiliser mes applications et outils**
(e-mail, visio, réseaux sociaux, site web...)
- accéder aux services administratifs en ligne**

Infos auprès de l'Espace Multimédia :
02 40 09 20 13

PRÉSENCE SUR TOUT LE PAYS D'ANCNIS
Espace Multimédia du Pays d'Ancenis
Espace Corail, 30 Place Francis Robert - 44 150 Ancenis-Saint-Géréon



Le calendrier de collecte des déchets 2024 est disponible

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis assure la collecte des ordures ménagères et emballages ménagers. Elle a lieu en porte à porte sur la majeure partie du territoire, du lundi au vendredi. Pour connaître le jour de collecte sur votre commune, référez-vous au calendrier !

L'organisation et les jours de collecte sont les mêmes que les années précédentes, à savoir :

- La collecte des ordures ménagères (bac) et des emballages ménagers (sacs jaunes) s'effectue le même jour. La collecte a lieu tous les 15 jours.
- Les bacs et sacs jaunes sont à présenter la veille du jour de collecte.

Pour connaître le jour de collecte qui vous concerne, référez-vous au calendrier de collecte et repérez la couleur et le jour correspondants à votre commune.

Quelques rappels :

- Pensez à sortir votre bac et le(s) sac(s) jaune(s) la veille au soir de la collecte
- Présentez votre bac poignée côté route, couvercle fermé : le bac ne doit pas déborder, au risque de ne pas être collecté
- Ne pas laver vos emballages
- Ne pas imbriquer les emballages et bien les séparer
- Les mouchoirs en papier et l'essuie-tout se jettent avec les ordures ménagères
- Les cartons d'emballage (comme les cartons de déménagement ou de colis) sont à déposer en déchèteries
- Le rattrapage de collecte d'un jour férié s'effectue le lendemain de ce dernier (sauf le 8 mai où la collecte sera assurée).

Retrouvez le calendrier 2024 en téléchargement sur le site internet de la COMPA www.pays-ancenis.com

Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Quartier Rohan - Centre administratif Les Ursulines - 44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex

Tél. : 02 40 96 31 89

Toutes les infos et actualités sur www.pays-ancenis.com

2024, ce qui change sur le tri des biodéchets (compostage)

Que signifie l'obligation de trier ses biodéchets à la source ? La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), qui assure la collecte et le traitement des déchets sur le territoire, vous en dit plus.

Les biodéchets sont les déchets organiques comme ceux de la cuisine et du jardin : épluchures, feuilles mortes... À partir du 1^{er} janvier 2024, selon la loi, ils ne devraient plus être jetés avec les ordures ménagères (sac noir). Objectif : réduire l'incinération des déchets et valoriser ces matières.



Comment faire ?

La COMPA propose deux dispositifs en faveur du compostage :

- **Participation à l'achat d'un premier composteur à hauteur de 40 € (ou lombricomposteur)**
Il suffit de compléter le formulaire, disponible sur le site de la COMPA, accompagné d'une copie de la facture d'achat du composteur ou du lombricomposteur. La déduction des 40 € se fait sur la prochaine facture semestrielle de redevance incitative.

- **Accompagnement au compostage collectif**

La COMPA peut installer sur demande un composteur partagé pour des résidences (ou autres structures) dont les habitants sont engagés. Un composteur collectif (capacité de 600 litres) est fourni, ainsi qu'un brasseur et un bio-seau par utilisateur. La COMPA assure un suivi régulier durant la première année.

Toutes les infos sur www.pays-ancenis.com, rubrique Vie quotidienne > Gérer mes déchets



L'ARRA (Association de Recherches sur la Région d'Ancenis)

a été créée voici 45 ans afin de faire connaître et valoriser le patrimoine du Pays d'Ancenis. Sa bibliothèque, riche de plus de 7000 documents écrits et iconographiques, est ouverte au public le mardi et le jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

L'ARRA propose aussi des permanences généalogiques le 1^{er} vendredi de chaque mois de 14 h à 17 h, ainsi que des conférences et des visites dans la région.

Tous les ans, fin novembre, elle fait paraître à la fin de l'année une revue *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*.

Cette année, la revue n° 38 propose les thèmes suivants :

- L'histoire d'une commune : La Rouxière
- Les anciennes voies de communication dans le Pays d'Ancenis
- Chéné et Doisy, une entreprise au service des moulins
- Jacqueline Moreau, une Ancennienne créatrice de costumes
- Julien Bouin, dit du Fresne, pionnier de la Nouvelle France
- Le buste oublié du duc de Charost
- Un pavé pour la shoah en mémoire de Sally Rewizorski
- Un hommage à Bernard Perrouin, ancien président de l'ARRA
- Nos brèves en 3...La parole à nos lecteurs



Le site web www.arra-ancenis.fr permet de prendre connaissance des activités de l'ARRA. Les revues épuisées ont été numérisées et sont désormais accessibles en ligne.

Association de Recherches sur la Région d'Ancenis Centre administratif « Les Ursulines » avenue de la Davrays -Ancenis-44150 Ancenis-Saint-Géréon
Tél. : 02 53 87 91 17 - Mèll : arra.ancenis@sfr.fr - Site Internet : www.arra-ancenis.fr

Le Conseil de développement du Pays d'Ancenis

Mais c'est quoi ?

C'est un groupe de personnes (une cinquantaine) habitant le Pays d'Ancenis qui réfléchit et débat librement sur l'amélioration de la vie sur le territoire.



Et ça marche comment ?

Il se réunit en groupe thématique environ 1 fois par mois. Chacun choisit la ou les commissions qui l'intéresse (nt) :

- Vie Sociale
- Economique
- Environnement

Et concrètement ils font quoi ?

- La commission Vie sociale lance une grande enquête sur la place de la femme dans les associations
- La commission Environnement se penche sur la situation des forêts et des haies
- La commission Economique va s'intéresser aux jeunes et leur rapport aux entreprises.



Vous avez des idées à partager sur ces sujets, vous souhaitez participer ?

Contactez les membres via : conseil-de-developpement@pays-ancenis.com

Suivez nos actualités sur Facebook :



Pour voir les rapports précédents flashez le code et rendez-vous sur le site de la COMPA

<https://www.pays-ancenis.com/compa/nos-partenaires/conseil-de-developpement>

Le pôle départemental des associations "Loi 1901"

> Par téléphone : 02 40 81 59 38
Uniquement les mardis et jeudis matin de 9h30 à 12h

> Par courrier : Sous-Préfecture de Châteaubriant-Ancenis
Pôle départemental des associations
22 rue Gabriel Delatour
BP 199
44146 - CHATEAUBRIANT CEDEX



> Par email : pref-associations@loire-atlantique.gouv.fr
(uniquement pour les demandes d'informations ou de documents)

Toutes déclarations de création, modification et dissolution accompagnées des pièces jointes, peuvent être transmises :

- en priorité par voie dématérialisée, via le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31931>
- par courrier

POLLENIZ, une association au service de la biodiversité.

L'association Polleniz est LE réseau des Pays de la Loire dédié à la santé des végétaux.

Cela passe par la coordination de 3 missions : protéger, surveiller et lutter contre des espèces exotiques envahissantes et des organismes réglementés. Nous sommes donc ouverts à tous et proposons divers services à nos adhérents, qu'ils soient professionnels, collectivités, jardiniers amateurs ou bénévoles de luttes collectives.

Voici quelques exemples de nos actions auxquelles vous pourriez contribuer à votre tour

- **Chenilles processionnaires** : Des campagnes de lutte collective sont organisées contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. A travers la commune, chaque particulier peut bénéficier d'un traitement biologique de leurs arbres pour limiter les risques liés à ces chenilles (urtications, œdèmes, etc.). Invitez votre maire à adhérer à Polleniz si ce n'est pas déjà le cas, et inscrivez-vous ensuite sur notre site !
- **Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE)** : Polleniz anime et coordonne la régulation des populations de Ragondin et de Rat Musqué grâce à son réseau de bénévoles piégeurs. En 2022, ils ont capturé 87 810 RAE dans les 166 communes engées en Loire-Atlantique. Cette action est nécessaire à la préservation des berges, mais aussi pour notre santé et celle de nos animaux qui transmettent des maladies comme la leptospirose. Si vous souhaitez devenir bénévole, n'attendez pas : contactez Polleniz pour nous rejoindre et vous former !
- **Plantes invasives** : Polleniz propose son expertise sur les espèces végétales invasives, notamment sur l'Ambroisie à feuilles d'armoise et de la Berce du Caucase. Ces plantes présentent des dangers pour la santé : brûlures, cloques, allergies, etc. Elles peuvent également mettre en péril les espèces de nos territoires à cause de leur propagation bien rapide.



Polleniz est aussi membre de Neoviz Group qui rassemble différents acteurs spécialisés

dans les domaines de la protection des végétaux, de la biodiversité et des problématiques de santé publique. Ainsi, directement ou via notre réseau, nous saurons vous aider à trouver LE bon interlocuteur pour vous accompagner sur vos besoins d'expertises en santé des végétaux et en environnement.

Pour plus de renseignements : Polleniz
4 Impasse Sophie Germain
44119 Grandchamp-des-Fontaines

Tel : 02 40 36 83 03 Polleniz44@polleniz.fr www.polleniz.fr



BILAN DE L'ANNEE 2023

Accueil du mercredi

- Sur le site de l'Ancre ; mise en place et réalisation de 4 fiches projet « plan mercredi » en lien avec le nouveau PEDT de Vair sur Loire : animation nature avec Mômes en Nature, animation sportive avec le club de basket, animation culturelle avec une sortie au Château de Vair et animation intergénérationnelle avec la réalisation des décorations de Noël avec les personnes retraitées.

- Sur le site de Croq'Loisirs ; des projets en lien avec le Multi-Accueil pour les 3/5 ans : décoration sur le thème de la mer, chasse à la coccinelle et visite de jardin...

Les plus grands ont pu réaliser des activités variées grâce aux connaissances locales et événements proposés sur la ville d'Ancenis-Saint-Géréon : fête des Corolles, animations partagées avec l'AMIRA, découverte du Rugby (année coupe du monde), sortie jeux au ChiFouMi...

- Enfin à la Farandole, à noter l'intervention des « Moutons de l'Ouest » lors du cycle « Nature » mené par l'équipe d'animation.

En terme d'effectif, cette année 2023 a été très chargée sur les 3 sites lors du premier semestre. Certaines familles, n'ayant plus de place sur leur site d'accueil prioritaire (selon l'école fréquentée) ont eu la possibilité d'inscrire leur enfant sur un autre site où des places étaient disponibles.

La reprise en septembre a été dense également. Les familles ont beaucoup anticipé les inscriptions et un nouvel animateur est arrivé courant septembre sur le site de la Farandole pour répondre aux besoins des familles.

Contact : alsh@sivu-enfance.fr

Relais petite enfance

Le Relais est un lieu de rencontres et d'information à destination des parents et futurs parents, des enfants, des assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile.

Les actions mises en place en 2023 :

- La mise en place du guichet unique ; toutes familles en recherche d'un mode d'accueil collectif ou individuel pour leur enfant, peut être accompagnée par le référent familles (referentfamilles@sivu-enfance.fr)

- Des actions de professionnalisation et de valorisation du métier d'assistantes maternelles : des matinées d'éveil avec les animatrices et des « accès libres » à la salle de la maison de l'enfance, une conférence sur « La difficulté à s'occuper d'enfants », des propositions de cycles de formations, 10 séances d'analyse des pratiques avec un intervenant, une réunion de rentrée et des soirées d'échanges (projet été et hiver).

- Des projets axés sur l'éveil culturel et sensoriel des tout-petits avec des intervenants extérieurs : autour du livre (médiathèque, balades contées), un cycle d'éveil musical, des sorties extérieurs (aux jardins familiaux, à Croq'Loisirs, dans le quartier du Bois Jauni), des matinées festives suivies d'un pique-nique avant l'été, un spectacle « Cabane » en décembre offert aux assistantes maternelles, des matinées « éveil à la nature » avec des intervenants et des visites à la Chapelle des ursulines...

Contact : relais@sivu-enfance.fr

ALSH

Cette année 2023 a été la première année où le site de l'Ancre a ouvert durant 8 semaines ! Pas de critères géographiques pour les inscriptions, les familles ont donc le choix entre l'Ancre et Croq'Loisirs.

L'ouverture de ce second site a permis de répartir la fréquentation et d'accroître le nombre de places proposer aux familles. Ce fut une réussite qui répond aux attentes des familles et aux besoins des enfants. L'équipe d'animation s'évertue de proposer un programme d'activités comparable sur les deux sites.

Les enfants ont répondu présents aux 9 camps proposés puisque tous affichaient complet.

Chaque année durant l'été, les animateurs et les enfants invitent les familles lors de spectacles, de jeux ou d'expositions. Toujours agréable de pouvoir partager et d'échanger lors de ces temps fort !

Contact : alsh@sivu-enfance.fr

Multi-accueil

L'année 2023 au multi-accueil a été ponctué par différents projets :

- Marylène, bénévole de l'association « Lire et faire lire » continue de venir pour faire la lecture aux enfants. Ces moments sont très appréciés.
- Les sorties accompagnées par des bénévoles permettent de créer des liens intergénérationnels.
- Une matinée « Eveil à la nature » a été organisée avec Audrey Tâchoire.
- Une balade contée avec Véronique Gautier s'est déroulée en juin 2023.
- La fête du multi-accueil a eu lieu le 9 juin 2023.
- Le spectacle « Cabanes » par la compagnie Erezance a été proposé aux familles le 9 décembre 2023.

Les professionnels de la médiathèque viennent dans les locaux de la maison de l'enfance pour des temps de lecture partagés avec le Relais Petite Enfance ;

De plus en plus de projets sont organisés en partenariat avec le RPE : partage des lieux, projet été ou hiver avec un aménagement saisonnier....

Les enfants ont pu s'approprier le jardin aménagé : bac à sable, parties de cache-cache derrière les bambous, ...

Contact : accueil-multi@sivu-enfance.fr

Parentalité

« Minute papillon », c'est le nom donné au collectif de parent, d'horizons et d'expériences différentes qui préparent des actions autour de la parentalité. Nous recherchons d'ailleurs toujours à l'étoffer, si vous êtes intéressé !

minutepapillon.parents@gmail.com

Parmi les actions organisées :

- Les rdv parents/enfants pour jouer, échanger avec son ou ses enfants dans l'une des communes du SIVU (le 1^{er} samedi du mois)
- La participation à la fête du jeu,
- Un atelier Parents/Grands-parents, trouver sa place, pas si simple
- Un atelier conférence sur la façon dont aborder la sexualité avec son enfant deux ateliers, Cycloshow et XY, pour mieux connaître son corps et les changements lors de la puberté.

Par ailleurs depuis janvier 2023, le SIVU gère le lieu d'accueil enfant parent (LAEP) la Bulle de Loire. Ce LAEP est ouvert tous les lundis sur le temps scolaire de 9h à 12h à la maison de l'enfance à Ancenis-Saint-Géréon. C'est un lieu d'écoute pour souffler, partager, échanger avec des parents et son enfant de 0 à 4 ans.

Les différents services du SIVU proposent également et régulièrement des temps d'échange avec les parents autour de matinée ou soirée festive pour créer des temps particulier et d'échange avec ou sans les enfants.

Contact : referentfamilles@sivu-enfance.fr



L'objectif de l'ASSIEL est de permettre aux personnes âgées, en situation de handicap ou malades, de maintenir le plus longtemps possible leur autonomie et de continuer, si elles le désirent, à vivre à leur domicile. Le personnel qualifié assure les soins infirmiers et d'hygiène à domicile.

LES SERVICES PROPOSÉS SUR LE PAYS D'ANCENIS

Un Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

Assurer des soins infirmiers et d'hygiène à domicile par une équipe diplômée composée d'infirmier(e)s, d'aides soignant(e)s et d'aides médico-psychologiques pour :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus (90 places), malades ou dépendantes
- Les adultes de moins de 60 ans (10 places) présentant un handicap ou atteints de pathologie chroniques

Une Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Dispositif d'aide aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et leurs proches pour toute personne ayant une maladie d'Alzheimer ou apparentée :

- à un stade précoce ou modéré de la maladie,
- ayant un début de répercussion sur sa vie quotidienne,
- acceptant le principe de séances de réhabilitation à son domicile.

Equipe composée d'une infirmière coordinatrice, un ergothérapeute, une psychomotricienne et des assistant(e)s de soins en gérontologie.

Un service Lien Social-Soutien aux aidants composé d'une animatrice et de l'équipe soignante

Favoriser les liens sociaux et soutenir les aidants en vous aidant :

- À garder le contact et proposer des activités individuelles, collectives, des sorties à la journée et des séjours de répit qui vous permettent de garder le lien avec les autres.
- Vous rendre visite pour vous aider à exprimer vos attentes et vos besoins
- Soutenir l'aidant principal et les proches

Un service portage de repas

Pour toute personne adulte qui en fait la demande. Le coût du repas et le portage sont à la charge du bénéficiaire. Une alimentation équilibrée et variée adapté à votre santé.

- Les plats cuisinés sont conditionnés en barquettes individuelles.
- Le plateau comprend les repas du midi et du soir.
- Un four adapté est mis à votre disposition gratuitement, moyennant caution.
- Les livraisons sont effectuées l'après-midi des lundis, mercredis et vendredi pour les 2 ou 3 jours suivants.

Un programme d'éducation thérapeutique

Pour apprendre à mieux vivre avec des troubles de la mémoire au quotidien, une équipe de professionnels de santé (infirmière, psychologue, diététicienne...) propose des séances individuelles ou en groupe pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, à un stade précoce de la maladie et pour les aidant(e)s d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, à un stade précoce de la maladie.

Comment ?

- Un bilan qui définit vos besoins
- Des séances éducatives
- Une évaluation

Contact au 02.40.96.27.88 de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi



Parents,



Votre nounou ou votre enfant est malade, il ne peut aller à l'école. Vous avez un imprévu demain. Comment faire ? SOS Urgence Garde d'Enfants peut garder votre enfant.

Appelez le 02 51 14 18 61

DEVENEZ BENEVOLE

Donnez un peu de votre temps, une journée mensuelle pour aider ces parents rencontrant une difficulté ponctuelle de garde et dans l'urgence. Rejoignez notre équipe en appelant le

06 49 23 20 43 ou 06 17 91 41 21 ou paysdancenis@sosurgencegardenfants.org

Site internet : www.sosurgencegardenfants.org



PANNECÉ TEILLÉ SOLIDARITÉ TRANSPORT

Mésanger - Riaillé - Pouillé les Coteaux - La Roche Blanche
joué sur Erdre - Trans sur Erdre

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Mairie de Pannecé : 234 rue du stade 44440 PANNECÉ
Tél : 06.02.35.56.76 Courriel : ts44@ptst.fr Internet : www.ptst.fr

TRANSPORT SOLIDAIRE

Section Pouillé les Côteaux / La Roche Blanche

Pour tous vos déplacements médicaux privés ainsi que pour les stages de nos jeunes.

Des chauffeurs assurent votre transport, vous attendent et ensuite vous ramènent à votre domicile.

Le coût du déplacement est de 35 centimes du km, à verser au chauffeur.

L'adhésion annuelle est de 7€.

Pour la bonne organisation du transport, prévenir dès que possible le référent au 07/80/53/88/67



UFC QUE CHOISIR

Les bénévoles de l'antenne de l'association de défense des consommateurs UFC Que choisir vous reçoivent pour vous renseigner (sans adhésion) et au besoin vous défendre (adhésion nécessaire) dans la résolution d'un litige de consommation (contrat entre un professionnel et un particulier).

Adresse :

Salle la Bruyère, les Abattoirs, Ancenis
Ancenis-Saint-Géréon

Contact :

02 40 12 07 43



Pour l'environnement, pour les économies et pour le lien social !

La mécanique développée par l'association Trocantons, en lien avec les collectivités locales il y a presque 30 ans, est simple : récupérer tous

les objets du quotidien qui peuvent être réutilisés pour les trier, les valoriser et les revendre localement dans des boutiques de proximité réparties sur le territoire du Pays d'Ancenis.

Cette idée qui semble évidente aujourd'hui permet à la fois : de réduire le gaspillage (500 tonnes/an revendues), créer de l'emploi local (60 salariés dont 28 en parcours d'insertion), créer du lien social (150 bénévoles et plus de 2500 clients par semaine).

Alors pourquoi et comment chacun peut participer à cette mécanique locale :

- En déposant dans l'un des 4 dépôts de l'association proche de chez vous des objets (complets, fonctionnels) qui ne servent plus mais qui sont encore en état d'être utilisés,
- En achetant dans ces mêmes boutiques de proximité des objets d'occasion qui proposent une alternative aux achats neufs,
- En chinant des objets anciens pour le plaisir des belles choses,
- Ou tout bonnement en profitant de ces lieux pour prendre le temps de flâner et de rencontrer ses voisins, ou bien encore, pour ceux qui ont plus de temps, en rejoignant les équipes bénévoles.

Les sites TroCantons de Saint Mars la Jaille, Belligné, le Cellier sont ouverts à tous.

Pour plus de précisions, rendez-vous sur - le site internet de l'association : www.trocantons.org,

- au téléphone au 02 40 97 78 55,

- ou simplement en poussant les portes de Trocantons.

HORAIRES DES BOUTIQUES & DÉPÔTS TROCANTONS				
	BELLIGNÉ	SAINTE-MARS-LA-JAILLE	LE CELLIER	ANCENIS
LUNDI	9h30 - 12h30 13h30 - 17h			
MARDI				
MERCREDI		9h30 - 12h30 13h30 - 17h	9h30 - 12h30 13h30 - 17h	10h - 18h30
JEUDI		9h30 - 12h30 13h30 - 17h	9h30 - 12h30 13h30 - 17h	10h - 18h30
VENDREDI		9h30 - 12h30 13h30 - 17h	9h30 - 12h30 13h30 - 17h	10h - 18h30
SAMEDI	9h30 - 12h30	9h30 - 12h30 13h30 - 17h	9h30 - 12h30 13h30 - 17h	10h - 18h30



La Mission Locale, c'est quoi ?

C'est une équipe qui est à l'écoute, accompagne et aide les jeunes de 16 à 25 ans inclus, sortis du système scolaire, résidant sur le Pays d'Ancenis.

Et pourquoi ?

Pour travailler au projet professionnel, l'accès à la formation, l'aide à la recherche d'emploi et l'aide aux démarches et à l'accès aux droits (mobilité, logement, santé, citoyenneté...)

La Mission Locale au plus près de chez vous !

Rendez-vous possible sur Ancenis-Saint-Géréon, Loireauxence (Varades), Ingrandes-Le-Fresne-Sur-Loire, Vallons de l'Erdre (Saint-Mars-La-Jaille), Riaillé, Joué-sur-Erdre, Ligné.

Pour plus d'informations et prise de rendez-vous

02.40.96.44.30 (ou par SMS au 06.02.07.75.37)

accueil@mlpaysancenis.fr

www.missionlocalepaysancenis.fr



Mission Locale du Pays d'Ancenis



Élections européennes 2024

Le 9 juin 2024

- Qui peut voter ?

Pour pouvoir voter, il faut être soit :

- un citoyen français, âgé d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin
- un citoyen d'un autre pays de l'UE âgé de 18 ans au moins ayant le droit de vote dans son État d'origine

Dans les deux cas, il faut être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et inscrit sur les listes électorales de cette commune.

- Où dois-je m'inscrire pour voter ?

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Vous pouvez vous inscrire via un formulaire en ligne, en vous rendant dans la mairie de votre commune ou alors encore par courrier.

Si vous êtes déjà inscrit, ou si vous êtes un primo-votant et que vous avez été informé par votre mairie que votre inscription a bien été effectuée, vous n'avez aucune démarche à accomplir : votre inscription a été automatiquement effectuée par les autorités. Toutefois, si vous avez déménagé, vous devrez vous inscrire auprès de la mairie de votre nouvelle commune de résidence. Si vous allez voter pour la première fois et que vous n'avez pas été contacté par votre mairie, vous devrez également vous inscrire sur les listes électorales.

Pour plus d'informations, consultez les pages suivantes :

- Nouvelle inscription
- Primo-votants
- En cas de déménagement

- Quelle est la date limite d'inscription ?

Vous êtes citoyen français ou européen votant en France

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 3 mai 2024 auprès de votre mairie (ou mercredi 1er mai si vous vous inscrivez en ligne).

Contactez Europe Direct

Pour toute autre question sur les élections européennes, [veuillez vous adresser à Europe Direct](#)

Appel depuis un pays de l'UE [00 800 6 7 8 9 10 11](#) (appel gratuit)

Appel depuis un pays hors UE [0032 2 299 96 96](#) (coût d'un appel international)

Lien : <https://elections.europa.eu/fr/how-to-vote/fr>

NOTEZ BIEN!

MAIRIE de Pouillé les Côteaux

- ❖ Tel : 02.40.98.49.56
- ❖ Fax : 02.40.98.42.62
- ❖ Mail : accueil@pouillelescoteaux.fr

Maire :

Mr MERCIER Laurent

Adjoints :

Mme KNOEPFLER Nadia
Mr ORHON Jean-François
Mme CARVALHO Maria
Mr CORITON Bruno

Horaires du secrétariat de mairie :

Le lundi : 9h-12h/ 14h-19h
Du mardi au vendredi : 9h-12h

Services de proximité

✓ Relais Petite Enfance (anciennement RAM)

- Maison de l'enfance
175, rue Pierre de Coubertin, 44150 Ancenis-Saint-Géréon
- Permanence à Pouillé les Côteaux le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois de 15h à 17h30. Salle de la grotte à côté de l'école maternelle.
 - Temps de rencontre le mardi et le vendredi de 10h à 11h sur les communes de **Vair-sur-Loire, La Roche-Blanche et Pouillé-les-Côteaux.**
- Tel : 02 40 09 94 53. Mail : ram.passerelle@orange.fr

✓ Centre de soins infirmiers

- 330 Boulevard du Dr Moutel, 44150 Ancenis-Saint-Géréon
Tel : 02 40 83 02 98
- Permanence à côté de la bibliothèque de Pouillé les Côteaux tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 9h à 9h15

Démarches administratives

✓ France services d'Ancenis

- Rue du Dr Bousseau. 44156 Ancenis Cedex
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30
Tel : 02 40 83 08 50
Mail : ancenis@france-services.gouv.fr

Presse

- #### ✓ Correspondante de presse Ouest France

Florence SAND
Tel : 06 95 52 20 36
Mail : florence.sand31@gmail.com

Objets perdus/trouvés

En cas de perte ou d'objets trouvés (clés, bijoux, doudou, etc...), adressez-vous à la mairie !

Mobilité

✓ ALéop !

De Pouillé les Côteaux à Nantes.
Ligne 346. Arrêt rue du stade.
Jours et horaires sur le site : aleop.paysdelaloire.fr
Tél : 09 69 39 40 44

✓ Taxi et transports médicaux

HOIRY Alain

Tél : 06 65 31 37 30
Mail : taxi.hoiry.alain@gmail.com

Conseil malin ! Pensez à consulter régulièrement le site officiel de Pouillé les Côteaux. Vous y trouverez toutes les informations sur la commune ainsi que les actualités !